



**DISCOURS SUR LA SITUATION
DE LA NATION**

**de Son Excellence Monsieur Béyon Luc Adolphe TIAO
Premier Ministre, Chef du Gouvernement**

Ouagadougou, le 03 avril 2014

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

En me présentant devant votre Auguste Assemblée en ce jour mémorable, j'éprouve à la fois un sentiment d'honneur et une légitime fierté. Notre loi fondamentale fait obligation au Chef du Gouvernement que je suis, de rendre compte de sa gestion des affaires de l'Etat au moyen d'un exposé sur l'état de la Nation livré devant la Représentation Nationale. C'est donc pour répondre également à notre devoir d'imputabilité et de redevabilité en matière de bonne gouvernance vis-à-vis de vous-mêmes et de vos mandants, que j'ai le privilège et l'honneur d'être à cette tribune aux fins de m'acquitter de cet agréable devoir constitutionnel.

Je voudrais avant tout propos, vous adresser, Monsieur le Président, honorables députés, mes salutations distinguées et mes chaleureuses félicitations pour l'immense travail législatif que vous avez accompli au cours de l'année 2013, et dont les retombées constituent de puissants adjuvants à la consolidation et au raffermissement de notre jeune processus démocratique.

Monsieur le Président,

L'expression de ma pleine et entière satisfaction à l'endroit du travail législatif serait incomplète si je ne faisais pas une mention spéciale à la hauteur de vue et à la rigueur avec lesquelles, vous assurez, Monsieur le Président, la direction de cette Assemblée.

Ce sont ces qualités d'homme d'Etat qui ont été saluées par votre élévation au rang de Chevalier de la légion d'honneur de la République française et dont les insignes vous ont été remis en ce début du mois de mars dernier. L'occasion est heureuse pour moi, Monsieur le Président, de vous renouveler mes vives félicitations pour cette haute distinction.

Mes compliments s'adressent également aux membres du bureau de l'Assemblée qui vous assistent dans la conduite de votre lourde et noble charge.

Ma conviction est établie que la représentation nationale ne marchandera pas son soutien aux actions conduites par le Gouvernement, tant il est vrai, que le seul combat qui vaille et auquel nous sommes tous commis, reste le combat pour le bien-être et pour le mieux-être quotidien de nos laborieuses populations.

Mesdames et Messieurs les Députés,

Dans l'exercice de vos fonctions de suivi et de contrôle de l'action gouvernementale, vous avez initié de nombreuses sorties sur le terrain. A l'occasion de ces missions parlementaires, vous avez pu apprécier l'état d'exécution de divers chantiers dans divers domaines d'activités : la justice, les marchés publics, les infrastructures hydro-agricoles, sociales, etc. Je voudrais vous témoigner ici, la reconnaissance du Gouvernement pour cet accompagnement utile.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

En introduction de mon exposé, vous m'autoriserez un bref rappel sur les contextes international et national dans lesquels, nous avons évolué au cours de l'année écoulée.

En 2013, la croissance économique mondiale est restée faible. Un nombre considérable de pays industrialisés notamment Européens, sont retombés dans la récession

En Afrique, singulièrement dans la sous-région ouest africaine, les espoirs nés du redressement de l'économie ivoirienne ont été vite tempérés par la crise dans la zone sahélienne.

Au Burkina Faso, l'année 2013 a été marquée par une campagne agricole excédentaire, une hausse importante de la production cotonnière, la baisse du cours de l'or et du coton.

C'est dans un contexte de ralentissement général de l'économie mondiale, de volatilité des cours des matières premières et du climat d'insécurité dans notre sous région, que le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de la SCADD et du Programme présidentiel « **bâtir, ensemble, un Burkina émergent** ».

En dépit de ce contexte difficile, le Gouvernement, dans sa quête permanente du bien-être de la population, a adopté le 11 septembre 2013, une série de mesures visant l'amélioration des conditions de vie des

populations. Ces mesures sociales d'un coût global de 65 milliards de FCFA se sont exécutées à travers sept axes que sont :

- la revalorisation de la rémunération des travailleurs ;
- la consolidation des filets sociaux en faveur des groupes vulnérables ;
- la création d'emplois et de revenus ;
- le renforcement des fonds nationaux de financement ;
- le contrôle des prix des produits de grande consommation et l'ouverture des boutiques témoins ;
- le renforcement des infrastructures universitaires et l'amélioration des conditions de vie des étudiants ;
- le renforcement de la communication gouvernementale.

Lors de l'évaluation de la mise en œuvre desdites mesures le 17 janvier 2014, il ressort que ces mesures ont suscité une forte adhésion et un réel engouement des populations et ont contribué incontestablement à améliorer le niveau de vie des bénéficiaires, notamment, en milieu rural.

Ces bons résultats, confortés par les témoignages des bénéficiaires, traduisent la pertinence des mesures adoptées.

Aussi, dans l'optique de consolider les mesures déjà prises et en réponse au souhait exprimé par les participants aux concertations nationales, le Gouvernement vient d'adopter de nouvelles mesures sociales en Conseil des Ministres extraordinaire tenu le 24 mars 2014 pour un coût global évalué à 110 milliards de FCFA. Les acquis importants enregistrés par notre pays au cours des années écoulées peuvent cependant, être compromis si les Burkinabè ne parvenaient, dans un sursaut collectif, à lever l'hypothèque qui pèse actuellement sur la stabilité politique, économique et sociale de notre nation.

La controverse autour de la mise en place du SENAT a conduit Son Excellence Monsieur le Président du Faso, dans un esprit d'apaisement et de renforcement du dialogue, à suspendre le processus de désignation des sénateurs. Toute chose qui révèle une fois de plus la grandeur d'un homme attaché aux idéaux de la paix. Au plan politique, l'année 2013 a été riche en événements. La mise en place de conseils municipaux, des conseils régionaux a confirmé l'ancrage du processus démocratique et la consolidation de la décentralisation dans notre pays. Nonobstant les difficultés rencontrées, notre peuple a fait la preuve de son attachement à la démocratie et à la paix sociale.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Après ce bref aperçu, vous me permettrez de vous exposer la situation de notre Nation, conformément à l'engagement que j'ai pris devant vous le 30 janvier 2013, lors de ma Déclaration de Politique Générale ; déclaration qu'il vous a plu de valider par un vote positif massif.

Mon propos s'organisera autour des cinq pôles de concentration que sont :

- le pôle du renforcement de la gouvernance ;

- le pôle du renforcement des piliers de la croissance ;
- le pôle de la consolidation de l'investissement humain ;
- le pôle de l'intégration des thématiques émergentes dans les stratégies de développement ;
- le pôle du renforcement de la coopération internationale, de l'intégration et du rayonnement de l'image du Burkina Faso et son leadership mondial.

I. Le pôle du renforcement de la gouvernance

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Au titre de la gouvernance démocratique et politique, le Burkina Faso présente, au terme de l'année écoulée, l'image d'un Etat démocratique qui dispose des institutions nécessaires à l'enracinement d'une bonne gouvernance. Le Burkina Faso est également un pays où le débat démocratique est animé et marqué par une pluralité d'opinions. Toutefois, il reste confronté au défi inhérent à tout système démocratique, celui de l'amélioration constante du fonctionnement de nos institutions.

Pour relever ce défi, le Gouvernement, sous le leadership de Son Excellence Monsieur le Président du Faso, a engagé d'importantes réformes. En matière de réformes politiques, le Gouvernement a évalué la mise en œuvre des recommandations relatives aux politiques sectorielles durant les années 2012 et 2013.

Des travaux du comité de suivi et d'évaluation du Conseil Consultatif sur les Réformes Politiques (CCRP), il ressort que la quasi-totalité de ses recommandations est entièrement exécutée. Toujours au chapitre des réformes politiques et institutionnelles, le Gouvernement a soumis à votre Auguste Assemblée, qui les a adoptées, les lois organiques portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Médiateur du Faso et du Conseil Supérieur de la Communication, celle portant organisation et fonctionnement du Parlement et la loi portant modification du code électoral.

Pour ce qui est de l'avènement du Senat, deuxième chambre du parlement, malgré les controverses nées autour de sa mise en place, l'institution demeure d'actualité parce qu'elle existe dans notre loi fondamentale.

En matière de relation avec les institutions, le Gouvernement a entrepris d'améliorer la production législative dans notre pays par la formation des différents cadres des ministères et institutions. Dans la période évaluée, il a soumis à votre appréciation et pour approbation, 55 projets de loi dont 46 ont été adoptés.

Au total, il faut saluer le bon fonctionnement de toutes les institutions dont chacun contribue à sa manière à leur animation.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Dans le secteur de la Justice, mon Gouvernement a œuvré au renforcement et à la consolidation des compétences, à l'amélioration de son accessibilité et, accordé une attention particulière à l'humanisation des lieux de détention.

Dans cette optique, le Gouvernement a consenti des efforts notables dans la consolidation des réformes juridiques et judiciaires. Il s'est notamment investi dans la réalisation de nouvelles infrastructures à travers la création d'un Tribunal de Grande Instance à Pô et d'un second à Ouagadougou.

Pour ce qui est de la spécialisation des juridictions et dans l'objectif de renforcer la diligence dans la lutte contre la corruption, le Gouvernement a créé un pool économique et financier au sein du Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou. Il devra contribuer à un traitement plus rapide des dossiers économiques transmis par les corps de contrôle de l'Etat.

Dans le souci d'améliorer les conditions de détention et de promouvoir la réinsertion sociale des détenus, la ferme volonté du Gouvernement d'humaniser les prisons s'est traduite par la mise en œuvre des actions suivantes :

- l'équipement de la prison de Haute sécurité de Ouagadougou en matériels et l'affectation de son personnel administratif ;
- la normalisation des maisons d'arrêt et de correction de Gaoua, de Kongoussi, de Yako, de Diapaga et de Banfora à travers la construction des quartiers pour femmes et pour mineurs ;
- la réalisation de petites infrastructures (moulins, cuisines, forages et châteaux d'eau, etc.), dans les Maisons d'arrêt et de correction de Gaoua, Kongoussi, Boromo, Djibo, Leo, Diébougou et de Orodara ;
- la mise à disposition de travailleurs sociaux et d'infirmiers permanents dans des Maisons d'arrêt et de correction (MAC) pour la prise en charge sanitaire des détenus.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

En matière de droits humains et de promotion civique, il convient de reconnaître que leur effectivité reste toujours une quête dans notre pays. La nation reste confrontée à de nombreux cas de violations des droits humains et à une montée de l'incivisme en dépit des efforts consentis.

Face à cette situation, les actions majeures du Gouvernement ont porté sur l'éducation aux droits humains, au civisme et à la citoyenneté et sur un encadrement plus rigoureux du pilotage du secteur des droits humains et de la promotion civique.

Ainsi, le Gouvernement a rendu effective l'introduction de l'enseignement des droits humains au primaire. Le processus est à sa phase expérimentale à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso depuis la rentrée scolaire 2013 – 2014. Il est prévu une évaluation de cette phase pilote en juillet 2014 et la généralisation de l'enseignement

des droits humains à partir de la rentrée scolaire 2014-2015 si les résultats de cette phase pilote sont concluants.

Dans le cadre de la promotion du civisme, le forum national sur le civisme ainsi que la Semaine nationale de la citoyenneté ont été organisés.

Pour un meilleur pilotage de ce secteur, le Gouvernement a adopté une nouvelle politique nationale des droits humains et de la promotion civique (PNDHPC) et son premier plan d'actions de mise en œuvre 2013-2015. Ladite politique vise à renforcer les acquis résultant de la mise en œuvre de la politique et des stratégies antérieures. Elle traduit l'engagement du Gouvernement à rendre effectifs les droits humains et le civisme et d'en assurer une véritable culture au Burkina Faso.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Au cours de l'année 2013, le Gouvernement, dans sa volonté de rapprocher l'administration des administrés, a construit et/ou réhabilité 58 bâtiments administratifs, acquis 23 véhicules 4x4 et 318 motos au profit des autorités administratives déconcentrées.

En matière de sécurité, l'année 2013 a été marquée par une recrudescence du grand banditisme et de l'insécurité sur l'ensemble du territoire.

Le phénomène des attaques et agressions persiste et reste toujours préoccupant dans les régions de l'Est, du Centre, du Centre-Est, du Centre-Nord et du Plateau-Central. Il se manifeste par la recrudescence des vols et cambriolages dans les domiciles, les attaques à main armée sur les principaux axes routiers et les pistes rurales.

Dans la perspective de faire reculer cette montée du grand banditisme, des actions vigoureuses ont été entreprises par le Gouvernement. Il s'agit notamment de :

- l'intensification des patrouilles dans les zones à risque ;
- l'organisation d'opérations de lutte contre la criminalité dans les zones criminogènes ;
- la recherche du renseignement opérationnel ;
- la création d'une « Unité d'Intervention Polyvalente de la Police Nationale » (UIP-PN) ;
- la création et l'installation des Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS) dans les régions du Nord et du Centre-Est ;
- le déploiement en soutien aux services de police, des équipes de la CRS et de l'Unité d'intervention polyvalente de la police nationale ;
- l'intensification de la collaboration avec les populations grâce à la police de proximité ;
- la construction de six bâtiments administratifs et l'acquisition de 99 véhicules et de cinq motos au profit des services de sécurité ;
- le recrutement de 2 610 agents de police tous grades confondus.

L'année 2013 a aussi été consacrée à la poursuite de l'opérationnalisation de la Stratégie nationale de sécurité intérieure (SNSI).

L'ensemble des actions menées ont permis aux services de sécurité d'identifier 79 zones criminogènes et 35 axes routiers classés dangereux, de démanteler 95 réseaux de délinquants, de saisir 125 armes blanches et 67 armes à feu, 26 tonnes de drogue dont 12 kilogrammes de cocaïne à l'aéroport de Ouagadougou.

En vue de promouvoir la paix et la sécurité dans nos frontières, le Gouvernement s'attèle à élaborer une Politique Nationale des Frontières dans l'optique de définir les grandes orientations en matière de gestion des frontières.

En matière de modernisation de l'état civil, l'année 2013 a été consacrée à l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de l'état civil, afin de doter notre pays d'un système d'état civil sécurisé et transparent.

Le Burkina Faso a commémoré le 11 décembre 2013, le 53^{ème} anniversaire de son accession à la souveraineté internationale à Dori dans la région du Sahel sous le thème : « **Civisme et cohésion sociale : fondamentaux d'un développement durable** ». Une fois de plus, cette commémoration a été une grande réussite pour notre pays et a permis au Gouvernement d'investir environ 15 milliards de francs CFA pour le développement de la région du Sahel et particulièrement de la ville de Dori. Ce succès engrangé a été possible grâce à l'adhésion totale de la population. C'est l'occasion pour moi de renouveler les remerciements du Gouvernement à l'ensemble des forces vives de la région du Sahel.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

En matière de protection civile, l'année 2013 a été consacrée à l'érection de l'Institut Supérieur d'Etudes et de Protection Civile (ISEPC) en un EPA et la mise en place de (06) Plans ORSEC dans les régions administratives (Plateau- central, Est, Cascades, Centre-Est, Centre-Sud et Hauts-Bassins).

Dans le domaine des secours d'urgence, le nombre total de sorties d'interventions des sapeurs-pompiers pour 2013 est de 29 826 pour faits d'incendie, d'accidents de la circulation et autres.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

En matière de défense nationale, le Burkina Faso dispose d'une armée républicaine, disciplinée, entraînée et équipée, capable d'assurer sa mission régaliennne. La dotation de nouvelles infrastructures au département de la Défense Nationale et des Anciens Combattants en novembre 2013 a permis de pallier un tant soit peu l'insuffisance de locaux.

La construction de nouvelles casernes se poursuit avec le démarrage des travaux au niveau de Dori et de Dédougou. 2013 a vu l'achèvement des casernes de Fada-N'gourma, Kaya et Tenkodogo ainsi que celle de la base aérienne 210 de Bobo-Dioulasso.

Les opérations de soutien à la paix (OSP) contribuent non seulement au renforcement de la capacité opérationnelle de nos Forces Armées mais, elles constituent également un apport significatif de nos forces armées nationales au rayonnement international du Burkina Faso.

En matière de défense et de sécurité du territoire, le déploiement du Groupement de Forces Antiterroristes (GFAT) a permis de sécuriser la frontière nord du territoire national.

Pour une meilleure intégration des femmes dans l'Armée, des infrastructures répondant à leurs besoins spécifiques continuent d'être réalisées à leur profit dans les écoles et centres de formation, dans les casernes et dans les services.

Monsieur le Président,
Honorables députés,

Au plan international, le Burkina Faso a assuré l'exercice de la Présidence de l'OHADA. Au cours de cette présidence, il a apporté sa contribution au bon fonctionnement de l'Organisation en abritant deux grandes manifestations, à savoir, le Conseil des ministres de l'OHADA, et la célébration du 20^e anniversaire de la même Organisation du 10 au 14 juin 2013.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

L'un des axes majeurs de l'action gouvernementale au cours de l'année 2013, a concerné la gouvernance administrative, la promotion du travail décent, la sécurité sociale et la consolidation du dialogue social.

En matière de gouvernance administrative, les actions majeures menées avec succès en 2013 ont concerné l'organisation des concours de recrutements, la poursuite des réformes de l'administration, la gestion des agents de la fonction publique, ainsi que la promotion de l'administration électronique et de la déconcentration.

Au cours de l'année écoulée, 177 concours professionnels ont été organisés pour pourvoir 2 469 postes ; 85 concours directs ouverts pour le recrutement de 11.275 élèves. La multiplication des sites de dépôt des dossiers de candidature a permis d'améliorer l'organisation de tous ces concours.

Les épreuves se sont déroulées selon les principes de transparence, d'équité et dans la philosophie qui nous a toujours guidés à savoir, éradiquer la fraude à toutes les étapes.

En matière de réforme et de modernisation de l'administration, un rapport sur l'état de la gouvernance a été produit dans le cadre de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de bonne gouvernance.

Pour l'amélioration de la gestion des carrières des agents de la fonction publique, le Gouvernement a engagé le processus de relecture de la loi 013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique et de ses textes d'application (TOES et TOEI).

La promotion d'une déconcentration au service d'une décentralisation plus effective et porteuse de développement local s'est traduite par l'élaboration et l'adoption du plan national de déconcentration et devrait permettre d'impulser le développement à la base.

Au titre de la promotion de l'administration électronique, il est prévu la mise en place d'un guichet virtuel unique de l'administration publique. Pour sa mise en œuvre, un atelier national de validation du rapport provisoire de l'étude de faisabilité du guichet virtuel unique de l'administration a été organisé le 28 mai 2013.

En matière de promotion du travail décent, l'action du Gouvernement s'est traduite par la mise en place d'un groupe de travail tripartite sur la question de la classification nationale des emplois afin de valoriser les emplois dans le secteur privé. Aussi, le processus d'institution d'un cadre de concertation périodique entre l'administration du travail et l'administration judiciaire pour une lecture uniforme des textes en matière de travail a-t-il été amorcé.

Par ailleurs, dans la lutte contre le travail des enfants, les actions phares ont été l'intensification de la formation, de la sensibilisation et du plaidoyer pour l'intégration de la lutte contre les Pires Formes de Travail des Enfants (PFTE) dans les plans communaux de développement.

Dans le cadre de la consolidation du dialogue social, le Gouvernement a renforcé la concertation avec les organisations de travailleurs au sein des cadres permanents de concertation existants. C'est ainsi que la rencontre annuelle Gouvernement/Syndicats de 2013 a débuté le 18 novembre 2013 en vue de l'examen de la plateforme revendicative des organisations syndicales des travailleurs dont la relecture de la grille indemnitaire des agents de la fonction publique. Cette relecture a connu son épilogue le 27 février dernier et, les travailleurs ont déjà constaté ses effets fin mars 2014.

Le renforcement des relations avec les partenaires sociaux s'est également traduit par la partition jouée par l'administration dans la gestion des conflits qui opposent les travailleurs et les employeurs. Ainsi, au cours de l'année 2013, ce sont au total 3 790 conflits individuels ou collectifs de travail qui ont été traités et les résultats obtenus ont permis d'apaiser le climat social. Je renouvelle ici la reconnaissance du Gouvernement à l'ensemble du monde du travail et aux syndicats pour leur constante disponibilité au dialogue social et leur esprit de compromis.

Dans le cadre de l'appui à la création d'emplois en faveur des couches vulnérables, le Fonds national d'appui aux travailleurs déflatés et retraités(FONA-DR) mis en place avec pour objectif de contribuer à la réinsertion socio- professionnelle des travailleurs déflatés dans le cadre de la restructuration des entreprises,

a financé 157 projets générant 453 emplois. De même, le FONA-DR a formé 136 promoteurs d'entreprises en technique de création et de gestion d'activités génératrices de revenus.

Au titre de la promotion des mutualités, un projet du Cadre stratégique de développement des mutuelles sociales (CSDMS) et son plan d'actions ont été élaborés et sont en cours d'adoption. Ces deux documents visent à mieux organiser les mutuelles sociales qui viendront faciliter la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle.

Dans le cadre de l'amélioration des services des établissements de prévoyance sociale (CNSS et CARFO), on note le paiement des pensions par virement bancaire, la réduction des délais de traitement des dossiers de pensions, le développement de l'assurance volontaire et l'élaboration de son plan d'actions opérationnel.

L'activité majeure en matière de promotion de la sécurité et de la santé au travail a été l'organisation et la tenue de la Journée mondiale de la sécurité et santé au travail et de la Journée africaine de prévention des risques professionnels. Elle a été l'occasion de sensibiliser les travailleurs sur les maladies professionnelles et sur les risques professionnels afin de prévenir d'éventuels accidents de travail. Toujours dans cette rubrique, le Gouvernement a finalisé l'avant-projet de loi portant régime d'assurance maladie universelle au Burkina Faso.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

L'année sous revue a enregistré l'initiation et la mise en œuvre de nouveaux formats de communication. Elles ont permis au Gouvernement d'expliquer les enjeux et la portée des réformes politiques engagées, mais aussi de vulgariser les décisions gouvernementales et de promouvoir les politiques publiques.

Pour le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des médias publics, nous avons poursuivi le déploiement de la Radiodiffusion-Télévision du Burkina avec l'ouverture de la station RTB₂ Centre à Ouagadougou, à la faveur de la commémoration des 50 ans de notre Radiodiffusion nationale. Les travaux de construction de la RTB₂ Sud-ouest ont été lancés ; et l'implantation de neuf (09) Centres de production télévisuelle en vue de consolider la proximité de la chaîne avec les populations est en cours.

Pour être au rendez-vous du 17 juin 2015, date à laquelle est prévue la migration vers la Télévision Numérique de Terre, le Gouvernement a initié le projet « *Télévision numérique de terre* » d'un coût de plus de 40 milliards de francs CFA. Le processus, dont notre pays assure le leadership pour l'harmonisation des politiques de transition dans la zone UEMOA, connaît des avancées notables.

Pour les Editions « SIDWAYA », une presse quatre couleurs a été acquise et installée pour améliorer la qualité de l'offre de services et assurer une parution régulière des titres. Les rédactions et les services régionaux ont également été renforcés et dotés en kits de reportage.

S'agissant de l'aide à la presse privée, la subvention financière annuelle de 250 millions de francs CFA de l'Etat a été renouvelée en 2013.

En outre, le 18 décembre dernier, le Gouvernement a autorisé le désarmement fiscal de certains équipements de collecte et de production de la presse et la création d'un fonds d'appui au développement des médias privés.

La qualité des contenus dépend de la qualité des hommes qui animent les médias. C'est pourquoi l'Institut des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ISTIC) a connu une mutation statutaire pour devenir un EPE avec l'ambition d'en faire une structure de formation de référence, à vocation sous-régionale. Le service d'information du Gouvernement connaît la même évolution pour corriger les injustices et disparités de traitement de ses agents.

Le cadrage juridique a connu une évolution positive avec l'adoption par le Gouvernement, du Code portant réglementation du secteur de la publicité.

En matière de liberté de presse et d'expression, nous devons saluer le comportement responsable de nos médias qui permet à notre pays, de gagner 22 places dans le classement mondial en 2013 et, d'occuper le cinquième rang en Afrique. Toute chose qui consolide et crédibilise notre démocratie et l'image du Burkina Faso au plan international.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

En matière de renforcement de la gouvernance, les efforts consentis ont favorisé l'instauration d'un climat social apaisé, propice à la poursuite de nos objectifs de croissance.

II. Le pôle du renforcement des piliers de la croissance

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Plusieurs évaluations indépendantes notamment celles du FMI et de la Banque Mondiale, ont fait ressortir que sur la période considérée, notre pays a réalisé de bonnes performances économiques.

Sur ce plan, le taux de croissance du PIB est de 6,8% contre 9% en 2012. Le taux d'inflation moyen en forte baisse, est à 0,5% à fin décembre 2013 contre une hausse de 3,8% en 2012. Ces résultats obtenus dans un contexte international difficile témoignent de la pertinence de nos choix et des efforts consentis par tous les acteurs à qui je renouvelle notre reconnaissance.

Relativement à la mobilisation des ressources internes, la consolidation des acquis de l'approche « Unités de recouvrement » ainsi que la simplification et la modernisation des dispositifs douanier et fiscal, ont contribué à l'amélioration de la mobilisation des recettes propres. Elles ont permis de porter nos ressources

internes à 1 115 milliards 304 millions 825 mille 247 francs CFA en 2013, soit une progression de plus de 10% par rapport à 2012.

Les recettes fiscales et non fiscales ont contribué respectivement pour 88,84% et 11,16% aux ressources internes mobilisées. Ce bon niveau de mobilisation des recettes fiscales en 2013 a permis d'enregistrer un taux de pression fiscale de 17,45% pour une cible de 17%.

Au titre de la mobilisation des ressources d'emprunts extérieurs, les ordonnancements se sont élevés à 411.944.304.142 francs CFA dont 235.442.375.414 francs CFA pour les appuis projets et 176.501.928.728 CFA pour les appuis budgétaires, soit un taux de réalisation de 62,82%.

En vue de toujours améliorer la mobilisation des ressources externes, le Gouvernement a poursuivi le renforcement de nos relations de coopération avec l'ensemble de nos partenaires au développement, notamment à travers la mise en œuvre du Plan d'Actions National de l'Efficacité de la coopération au Développement (PANED).

L'évaluation des politiques publiques constitue l'un des points essentiels de la mise en œuvre des politiques de développement du Gouvernement. Ainsi, des actions de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SCADD ont été menées à travers le suivi des indicateurs, la tenue de la revue annuelle de la SCADD ainsi que l'adoption du rapport de performance 2012 et de la matrice de performance 2014-2016. Par ailleurs, il faut noter la tenue effective des Cadres sectoriels et régionaux de dialogue avec l'élaboration des rapports de performance y afférents. Dans le cadre de la campagne de communication sur la SCADD, le document de stratégie a été traduit en huit langues nationales, reproduit et diffusé.

Pour ce qui concerne la promotion d'une gestion efficace et transparente de la dépense, les actions ont porté sur la mise en œuvre d'une politique budgétaire à même d'impulser une croissance soutenue et un développement durable ainsi que sur le renforcement de la gouvernance financière. L'année 2013 a été marquée par la généralisation de la production des budgets programmes expérimentaux au sein de 39 ministères et institutions. Par ailleurs, le processus de découpage des politiques publiques en programmes a permis de disposer de la maquette provisoire des programmes budgétaires.

Pour permettre le basculement du budget objet au budget-programme en 2017, des actions de revue des programmes budgétaires ont été conduites avec 15 ministères et institutions en 2013 ; ce processus aboutira à la mise à disposition de la maquette définitive des programmes budgétaires pour l'élaboration des budgets programmes définitifs en 2016. Dans cette perspective, nous avons renforcé les capacités des acteurs du budget-programme, notamment celles des corps de contrôle de l'Etat.

Toujours, dans le même registre, le processus de création des unités de vérifications a été renforcé au cours de l'année 2013 avec la mise en place de 11 unités de vérification des dépenses (UVD) portant à 21 le nombre de ces unités de vérification depuis le démarrage du processus en 2011.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

En matière de renforcement du contrôle des finances publiques et de la lutte contre la fraude, le faux et la corruption, l'année écoulée a connu l'adoption d'une politique nationale de lutte contre la corruption et d'un projet de loi anti-corruption, la nomination et l'installation des membres des Comités anti-corruption et l'adoption d'un plan de contrôle des comptables publics.

Les efforts du Gouvernement en matière de lutte contre la fraude se sont poursuivis à travers l'élaboration d'une Stratégie globale de lutte contre la fraude et de son plan d'actions.

En attendant l'adoption et le démarrage de la mise en œuvre de cette stratégie, des actions majeures ont été exécutées dans le but de réduire la fraude et ses conséquences. Il s'agit notamment du contrôle de l'application de la réglementation douanière, fiscale, commerciale et environnementale dans plusieurs entreprises ainsi que du contrôle de la régularité de la détention des marchandises en magasin et en circulation.

L'activité économique nationale en 2013 a enregistré un taux de croissance de 6,8% contre 9,0% en 2012. Notre économie est restée vigoureuse malgré cette baisse du taux de croissance comparé à celui, exceptionnel de 2012.

Cette bonne performance économique est portée par la hausse de la production agricole, la bonne tenue des activités industrielles et des BTP ainsi que le regain d'activités dans le secteur tertiaire notamment le commerce, les transports et les activités touristiques et hôtelières. Par ailleurs, cette croissance, a bénéficié des retombées positives de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD).

S'agissant de l'évolution des prix comme je l'ai souligné plus haut, l'année 2013 a été marquée par un ralentissement du niveau général des prix à la consommation, avec un taux d'inflation de 0,5% en 2013 contre 3,8% en 2012. Cette décreue s'explique par la baisse de tension sur les prix des produits alimentaires consécutive aux mesures spécifiques prises par le Gouvernement pour contenir les prix des produits de grande consommation.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, l'année a été marquée par la mise en œuvre de l'important programme fédérateur de toutes les actions du secteur rural à savoir le Programme National du

Secteur Rural (PNSR). L'application de ce programme consolide notre synergie d'actions sectorielles et les résultats se ressentent déjà nettement.

En dépit des caprices pluviométriques dont notre agriculture est tributaire, la production céréalière définitive de la campagne agricole 2013-2014 est évaluée à 4.869.723 tonnes soit une baisse de 0,59% par rapport à la campagne précédente et celle des autres cultures vivrières est de 915.485 tonnes, soit une hausse de 5,25%. Les importants aménagements réalisés pour stimuler la filière riz ont permis de porter la production à 305 382 tonnes, soit une baisse de 4,39%. Les cultures de rente connaissent une forte progression avec une production de 1.274.367 tonnes dont celle du coton qui est de 766.221 tonnes, en hausse de 26,23%.

La situation alimentaire reste favorable dans 32 provinces, dégageant même un excédent céréalier brut de 679.120 tonnes, soit l'équivalent de 20% des besoins de consommation nationale. Cet excédent pourrait atteindre 1.094.517 tonnes en tenant compte du solde import/export. En termes de couverture des besoins, sur les 45 provinces de notre pays, 20 sont excédentaires avec un taux de couverture de plus de 120% et 10 sont déficitaires avec un taux de couverture inférieur à 90%.

Sur le plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Gouvernement, à travers la SONAGESS, a renforcé le Stock National de Sécurité (SNS) et le stock d'intervention (SI) de 15 000 tonnes de vivres chacun. Il a en outre ouvert 180 boutiques témoins qui ont mis à la disposition des consommateurs 60 000 tonnes de vivres à prix social. Par ailleurs, sur le plan des aménagements hydrauliques, plus de 2 700 ha de nouveaux périmètres irrigués ont été aménagés ; accroissant ainsi les potentialités de productions rizicole et maraîchère. Ces résultats sont le fruit de l'ensemble des sacrifices consentis par tous les acteurs : le Gouvernement, les partenaires au développement et nos braves producteurs eux-mêmes. Ces efforts se résument entre autres par la mise à la disposition des producteurs, de 13 000 tonnes d'engrais minéraux, 11 000 tonnes de semences améliorées et 6.295 unités d'équipements d'irrigation à prix subventionnés ; la livraison de 32.300 unités de matériel agricole et 1.466 animaux de trait issus de l'opération 100.000 charrues par an. En outre, ces résultats sont consolidés par des actions de restauration, de conservation des eaux et du sol, et la mise en place dans plusieurs localités d'instance de gestion et Conciliation Foncières Villageoises.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Avec le boom minier qu'a connu notre pays ces dernières années, ce secteur est en proie de nos jours aux critiques de l'opinion publique et aux polémiques de toutes sortes. La problématique se résume à « comment mieux gérer les ressources minières de notre pays, de manière à ce que les retombées positives profitent au plus grand nombre, sans compromettre l'équilibre financier de nos sociétés minières et l'avenir de nos générations futures ? ».

La recherche d'une réponse pertinente à cette problématique, a conduit le Gouvernement à recentrer des actions sur l'optimisation de la contribution des mines à l'économie nationale pour en faire de véritables moteurs de notre développement.

C'est dans cette perspective que nous avons conduit des actions d'ordre institutionnel pour rendre le secteur plus performant et développer les infrastructures afin de sécuriser et accroître la production minière.

Au plan réglementaire, le code minier et le guide de l'investisseur minier sont en relecture pour prendre davantage en compte les intérêts du Burkina Faso et les contraintes qui freinent l'épanouissement harmonieux du secteur minier.

De même, nous avons adopté la politique sectorielle des mines en 2013, avec l'ambition de faire de ce secteur, un secteur compétitif, véritable levier de développement économique et social durable du Burkina Faso, à l'horizon 2022. Pour bâtir un dialogue constructif et participatif autour des exploitations minières, nous avons procédé à l'installation des 13 cadres régionaux de concertation du secteur des mines et des carrières.

Une Société dénommée « Société de Participation Minière du Burkina Faso » (SOPAMB), a été créée, dans le but de valoriser les actifs détenus par l'Etat dans les sociétés minières. L'Office national de sécurisation des sites miniers a été créé afin de sécuriser les installations et les investissements miniers.

S'agissant de la problématique de l'exploitation artisanale et sauvage des mines, le Gouvernement a mené, au cours du dernier semestre de l'année écoulée, une large concertation avec tous les acteurs du secteur. Ce processus de concertation permettra de convoquer au cours de cette année, des assises nationales sur l'exploitation minière artisanale. Parallèlement, nous avons entamé des échanges dans l'espace sous-régional afin de trouver une solution commune au phénomène récurrent de l'orpaillage.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Je puis vous affirmer que les mines demeurent un soutien essentiel à l'économie nationale et occupent une place importante dans la balance commerciale de notre pays. L'année 2013 a vu l'entrée en production de la mine de zinc de PERKOA et celle d'or de BISSA.

Au 31 décembre 2013, notre pays a exporté 32,959 tonnes d'or et, plus de 44.742 tonnes de zinc. Les recettes d'exportation d'or ont atteint 616 milliards de francs CFA. L'or conforte ainsi sa place de premier produit d'exportation du Burkina Faso, avec une contribution d'environ 78% à la balance commerciale.

Pour pallier la conjoncture internationale marquée par la baisse des cours de l'or, le Gouvernement a travaillé à l'encadrement des projets avancés, à la diversification des ressources exploitées et à la mise en œuvre d'une politique d'exploitation des substances de carrières. C'est dans ce cadre, qu'ont été organisées les premières journées de promotion des substances de carrières, en octobre 2013. Elles ont connu la participation de plus de 200 professionnels, démontrant ainsi, le potentiel de la part contributive de ce sous-secteur à l'économie nationale.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

L'énergie est un soutien déterminant des piliers de la croissance et le Gouvernement en est conscient.

Dans ce secteur, les principales préoccupations demeurent la disponibilité de la ressource en quantité et en qualité, son coût à l'investissement, son accessibilité pour les populations consommatrices. Les actions conduites par mon Gouvernement, en 2013, visent à alléger ces contraintes. Nous avons, en effet, enregistré l'achèvement des travaux d'interconnexions : Dédougou-Tougan ; Dédougou-Nouna ; Pouytenga-Boulsa ; Ouagadougou-Kongoussi ; Pâ-Dano ; Dori-Gorom-Gorom ; Pâ-Dédougou ; Pâ-Boromo et Diébougou-Gaoua. Le programme spécial de Son Excellence Monsieur le Président du Faso pour l'électrification de tous les chefs-lieux de commune rurale a, quant à lui, permis d'enregistrer le démarrage des travaux pour l'électrification de 105 chefs-lieux de communes rurales.

Sur financement du budget national à travers la Taxe de Développement de l'Electrification, 36 localités ont été électrifiées et 07 sont en cours d'électrification.

En ce qui concerne l'approvisionnement en énergie électrique, le Gouvernement a orienté sa stratégie vers le développement des interconnexions électriques sous-régionales sous l'impulsion de la CEDEAO, à travers le Système d'Echange d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA). Plusieurs projets se sont ainsi poursuivis et ont connu des avancées significatives. Il s'agit des projets d'interconnexion Bolgatenga (Ghana) et Ouagadougou ; Han (Ghana)-Bobo-Dioulasso-Sikasso-Bamako ; BirninKebbi (Nigéria)-Zabori-Niamey (Niger)-Ouagadougou et Bembéréké (Benin).

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Au cours de l'année 2013, le Gouvernement a mis en service la première tranche de 18 MW de la centrale de Komsilga. Les travaux de construction de la troisième tranche de 36 MW se sont poursuivis avec la livraison des équipements, ce qui permettra de rendre tous les ouvrages des trois tranches fonctionnels au cours du premier semestre 2014, portant à 90 MW, soit 10% de la demande nationale. Ma dernière visite le 17 mars 2014 m'a convaincu de l'efficacité de notre action et nous sommes encouragés à poursuivre dans ce sens. Je profite pour renouveler mes encouragements à tous les acteurs.

S'agissant des énergies alternatives et renouvelables, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des actions visant à créer un environnement institutionnel, réglementaire et fiscal favorable pour susciter un intérêt plus accru des investisseurs privés dans le secteur. Il s'agit :

- de l'exonération des droits et taxes de douane en faveur des équipements solaires importés au Burkina Faso à compter du 01 janvier 2013 pour une période de cinq ans ;
- du recrutement d'au moins deux promoteurs privés pour la construction de centrales solaires photovoltaïques en vue d'accroître l'offre en énergie électrique.

En outre, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, le Gouvernement met en œuvre un certain nombre de projets, notamment :

- la construction d'une centrale solaire de 33 MW à Zagtoui ;

- la réalisation des études des mini-centrales solaires de Kaya, Ouaga 2000, Diapaga, Dédougou et Gaoua ;
- la construction, en partenariat avec SEMAFO, d'une centrale solaire de 20 MW à Mana.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

L'avenir de notre économie repose sur la viabilité de notre tissu industriel. Pour relever ce défi nous devons prendre des initiatives fortes en vue d'optimiser les conditions d'accompagnement du secteur.

C'est pourquoi, durant l'année 2013, la mise en œuvre du Programme de Restructuration des Entreprises en Difficultés (PRED) s'est poursuivie avec la réhabilitation et la mise à niveau de six entreprises ; ces actions ont eu pour effets immédiats, une nette amélioration de la situation des entreprises bénéficiaires.

Au cours de 2013 : 190 unités de transformation ont été créées, 273 autorisations d'exercer des activités commerciales au Burkina Faso ont été accordées à des personnes physiques et morales d'origine étrangère ; 60 dossiers d'agrément au code des investissements ont été traités ; et 23 arrêtés de constatation de démarrage des activités des entreprises agréées au code des investissements signés.

Dans le cadre de la mise en place d'un environnement favorable à l'éclosion des PME/PMI, un projet d'appui à leur création et leur développement a été formulé. La recherche des financements pour son exécution est engagée auprès de nos partenaires.

Le Gouvernement a mis en place les instances décisionnelles et de gestion de l'Agence de Promotion des Investissements du Burkina Faso (API-BF) et la loi d'orientation de l'investissement a été adoptée par Votre Auguste Assemblée, le 30 mai 2013.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

En matière de promotion de l'intégration économique et du commerce extérieur, le Burkina Faso a, au cours de l'année 2013, entrepris des actions qui concourent à une insertion plus poussée du pays dans l'économie sous-régionale et dans l'économie mondiale. Ces actions se sont traduites par une participation accrue du Burkina Faso aux instances de négociations bilatérales, régionales et multilatérales.

Au titre de la promotion du commerce intérieur, à l'occasion de l'organisation de la foire régionale agro-sylvo-pastorale du Nord, le marché central de Yako a été construit. Afin d'assurer une concurrence saine et loyale sur le marché national et d'assurer la protection des consommateurs, la surveillance des prix a été renforcée. Ces contrôles, effectués tout au long de l'année, ont stabilisé les prix.

S'agissant de la filière coton libéralisée, l'opérationnalisation du Fonds Intrants s'est poursuivie et s'est matérialisée par la signature d'un protocole cadre et d'un protocole bilatéral entre les acteurs.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

L'année 2013 a connu la poursuite des actions visant à créer un environnement légal et institutionnel propice aux affaires. A cet effet, le Conseil des Ministres du 04 septembre 2013 a adopté un décret organique mettant en place le Comité de pilotage du suivi des indicateurs « DOING BUSINESS ». Les membres de ce comité ont été officiellement installés en décembre 2013.

La 13^{ème} édition de la rencontre annuelle Gouvernement /Secteur Privé qui s'est tenue les 07 et 08 octobre 2013 sous le thème « Le poids du secteur informel : quelles stratégies d'intégration dans l'économie formelle ? », a constitué un fait marquant en matière de promotion du secteur privé. Elle nous a donné l'opportunité d'évaluer nos acquis et nos insuffisances et de projeter un nouveau format pour optimiser l'exploitation de ce cadre de concertation.

En matière de renforcement de la gouvernance au sein des entreprises publiques et parapubliques, la tenue de la 21^{ème} session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AGSE), les 27 et 28 juin 2013 à Ouagadougou, a contribué à l'amélioration de la gouvernance économique et à l'ancrage d'une véritable culture de résultats au sein de nos entreprises publiques.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

L'Artisanat joue un rôle important dans l'économie de notre pays à travers sa contribution à la création de richesses nationales. Dans ce secteur, les activités entreprises en 2013 ont porté sur :

- le renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel ;
- l'organisation et la structuration du secteur ;
- le développement des stratégies de promotion et de commercialisation des produits de l'artisanat ;
- la mise en place d'un système de financement adapté au secteur ;
- l'appui à l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes ;
- l'appui aux organismes du secteur.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

En matière d'infrastructures routières, l'ambition du Gouvernement est de travailler à désenclaver totalement toutes les régions de notre pays, faciliter les échanges avec les pays voisins et assurer une fluidité de la mobilité urbaine.

Dans cette perspective, les actions menées au cours de l'année 2013 nous ont permis d'enregistrer des résultats significatifs.

Les travaux de renforcement de la route Ouagadougou-Sakoinsé, ainsi que la réhabilitation de la route en terre Kouéré-Mangodara, ont été achevés. Il en est de même pour :

- le bitumage de la bretelle d'accès à l'usine SOPROLAIT à Koubri ;
- la réalisation de 16,94 km de routes non revêtues, de 24,33 km de routes bitumées et de 58 111 m² de parking à Dori, dans le cadre des manifestations du 11 décembre ;

- les travaux d'aménagement de 287 km de pistes.

Les travaux de construction et de bitumage des routes ci-après se sont poursuivis au cours de l'année 2013 :

- Koudougou-Dédougou,
- Dédougou-Nouna-Djibasso-Frontière du Mali,
- Sabou-Koudougou-Didyr,
- et Banfora-Sindou.

Enfin, les travaux de bitumage des routes suivantes ont démarré :

- la RN02 entre Ouahigouya-Thiou et la frontière du Mali (63 km);
- la Route Départementale N°152 entre Nioko1 et Saaba (8,2 km) ;
- la Route Départementale N°40 entre Ziniaré et Zitenga (18 km).

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le domaine du transport, de la sécurité et du transit routiers reste caractérisé par les surcharges, la vétusté du parc de véhicules automobiles, l'inobservance des règles du code de la route et le taux élevé d'accidents de la circulation.

Pour y faire face, le Gouvernement a entrepris :

- le contrôle de la charge à l'essieu et des activités des transporteurs routiers ;
- l'adoption et la mise en œuvre du décret portant port obligatoire de la ceinture de sécurité ;
- l'acquisition de six pèses-essieux mobiles ainsi que de six camionnettes qui ont permis d'étendre les contrôles et de réduire les surcharges de véhicules ;
- l'acquisition d'un camion grue servant à enlever les véhicules accidentés et/ou en panne sur nos axes routiers;
- la poursuite de la mise en œuvre de l'opération d'importation, et d'exonération de droits et taxes de douanes, de véhicules neufs de transport de marchandises, d'hydrocarbures, et à usage de taxis. **Dans ce cadre, 200 véhicules de transport d'hydrocarbures, 52 véhicules de transport de marchandises et 20 véhicules à usage de taxis, ont pu être acquis par les opérateurs du secteur.**

En ce qui concerne l'aviation civile, le nombre de compagnies aériennes desservant l'Aéroport International de Ouagadougou s'est accru en passant de 13 à 16 en 2013, contribuant à une forte augmentation du trafic-passagers.

Notre ambitieux projet de construction de l'aéroport de Donsin a évolué significativement. Les actions en direction des bailleurs de fonds ont permis d'atteindre un taux de mobilisation financière de plus de 85%. Les actions indispensables à l'opération de déplacement des populations affectées par le projet, ont toutes été lancées ; ce qui permettra au cours de cette année 2014, de démarrer les différents travaux proprement dits, y compris les travaux de construction et de bitumage des voies d'accès à l'aéroport.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Les **nouvelles technologies** permettent d'enregistrer des progrès substantiels sur le plan économique et social, bien que des défis restent encore à relever. C'est pourquoi, le Gouvernement s'est attelé à l'extension du Réseau Informatique National (RESINA) et à la recherche d'un partenaire technique pour la construction du Backbone national. L'Agence Nationale de Promotion des TIC (ANPTIC) a été créée en vue de favoriser d'une part, l'approfondissement de l'appropriation des technologies de l'information et de la communication, d'autre part l'innovation, à travers le développement d'une expertise nationale reconnue et une industrie locale de services performante et compétitive, basés sur ces technologies.

En vue de stimuler le développement d'une offre de services électroniques, trois cyber-stratégies sectorielles (e-Gouvernement ; e-Education et e-Commerce) ont été adoptées et deux autres sont en cours de finalisation (e-Santé et Protection Sociale ; e-Services pour le développement du monde rural).

C'est dans cette perspective que le Gouvernement a poursuivi la mise en place du Projet e-Conseil des Ministres avec la finalisation du développement de la plateforme de collaboration et le démarrage de la formation des acteurs. Ce projet fait de notre pays, un des pionniers en la matière et notre expertise est déjà sollicitée par plusieurs capitales de la sous-région.

Afin d'engager l'ensemble de la société dans un processus d'appropriation des TIC, nous avons organisé en octobre 2013, la 4^{ème} édition du Forum Panafricain de partage des meilleures pratiques dans le domaine des TIC, ainsi que la 9^{ème} édition de la Semaine Nationale de l'Internet (SNI), sous le thème « TIC et emploi des jeunes ».

En ce qui concerne le sous-secteur des Postes, le Gouvernement a étendu le réseau postal à travers la construction de bureaux de postes dans treize localités du pays. Il a aussi engagé un processus d'informatisation de ces bureaux de postes.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Sur le plan du développement des piliers de la croissance accélérée et de l'émergence, les actions majeures réalisées par le Gouvernement courant 2013 ont porté essentiellement sur le développement du secteur financier et des pôles de croissance.

Au chapitre du secteur financier, des actions ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de microfinance 2012-2016. Aussi, convient-il de relever la tenue du cadre national des acteurs de la microfinance du Burkina Faso qui a regroupé l'ensemble des acteurs du secteur. Cela a permis d'explorer les voies et moyens pour la prise en compte des préoccupations des populations vulnérables en matière d'accès aux financements, notamment le monde rural, les jeunes et surtout les femmes.

Par ailleurs, la signature de contrats d'objectifs avec la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) et l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (AP/SFD) a permis de transférer 296 millions de FCFA pour des interventions dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions.

Dans le domaine des pôles de croissance, l'accent a été mis au cours de l'année 2013 sur la poursuite de la construction du pôle pilote de Bagré, à travers la création des conditions nécessaires pour le développement de l'activité économique. Les actions ont été traduites par l'opérationnalisation de la société d'économie mixte BAGREPOLE sous forme de partenariat public-privé, la prise de mesures fiscales, douanières et juridiques pour attirer les investisseurs et assurer une meilleure exécution du Projet. **L'année 2013 a connu également le lancement des processus d'allocation d'une première tranche ferme de 12 712 hectares de terres aménagées, l'aménagement des terres irrigables, et la réalisation d'un parc industriel de 230 hectares. Aussi, plusieurs activités de soutien ont-elles été réalisées notamment, la mise en place d'un réseau partenarial avec les banques, les fournisseurs d'engrais, les collecteurs et les transformateurs de riz.**

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de la mise en route progressive de nouveaux pôles de croissance identifiés comme prioritaires. **Ce sont : le pôle minier du sahel, les agropoles du Sourou et de Samendeni, le pôle touristique de l'Est, les zones économiques spéciales de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, les grappes d'entreprises dans les secteurs de l'huilerie à Bobo-Dioulasso, culture et tourisme-hôtellerie à Ouagadougou. Pour compléter ce dispositif, le Gouvernement a engagé l'élaboration d'une stratégie afin d'identifier des produits de niches à promouvoir.**

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

La recherche scientifique dans notre pays est marquée aujourd'hui par l'existence d'importants acquis en matière de résultats de recherche scientifique, d'inventions et d'innovations. Cependant, leur vulgarisation demeure un défi à relever.

En créant un département ministériel en charge de la **recherche scientifique et de l'Innovation**, notre pays prenait plus que jamais l'option de faire de la science, de la technologie et de l'innovation un pilier essentiel de son développement. C'est donc pour répondre à cet objectif prioritaire, que mon Gouvernement, au cours de l'année 2013, a doté ce sous-secteur, d'une vision stratégique cohérente, la stratégie nationale d'innovation et nous attendons, confiants, l'adoption par votre Auguste Assemblée, de la loi d'orientation de la recherche scientifique et de l'innovation.

Afin de permettre l'ouverture de la recherche et de l'innovation au monde des entreprises, mon Gouvernement a organisé des fora régionaux sur la biotechnologie et la biosécurité, la foire des semences d'espèces améliorées et un symposium international sur la valorisation des résultats de recherche et des innovations. Dans ce cadre, la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Valorisation des Technologies, Inventions et Innovations, en partenariat avec le secteur privé, a permis la valorisation de certains de nos produits tels que le tournesol, le souchet pour son huile dont la teneur en cholestérol est très faible, le Kenaf et l'Urea pour leur production en fibre mais également la transformation du sésame et du fonio.

En outre, vingt nouvelles variétés d'espèces agricoles performantes ont été mises au point, quatre variétés de patate douce ont été homologuées, cinq variétés de cotonnier ont été testées et validées, une dizaine de technologies de transformation agro-alimentaires des produits céréaliers carnés et produits forestiers non ligneux ont été mises au point. Pour conclure sur ce chapitre, je note avec beaucoup de satisfaction que la recherche scientifique a permis de traduire notre loi fondamentale en dix langues nationales, favorisant ainsi son appropriation par nos populations alphabétisées dans ces langues.

III. Le Pôle de la consolidation de l'investissement humain

Monsieur le Président,

Honorables députés,

La consolidation de l'investissement humain et la protection sociale constituent le socle du développement humain durable que mon Gouvernement s'emploie à réaliser à travers la mise en œuvre des politiques sociales. Dans cette dynamique, l'éducation de base se pose en véritable défi à relever pour promouvoir l'accès de tous les enfants Burkinabè à l'école. C'est pourquoi, nous poursuivrons avec détermination le processus de réforme du système éducatif.

Au plan institutionnel, l'année 2013 reste marquée par le transfert de l'ensemble des établissements du préscolaire et de 350 CEG au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation. Notre souci majeur étant d'accroître à travers cette réforme profonde l'accès à une éducation de base de qualité.

Le Gouvernement a procédé aussi à l'ouverture de l'Ecole Nationale des Enseignants du Primaire (ENEP) de Dédougou en novembre 2013. Ce qui porte à sept le nombre des ENEP avec un accroissement de leur capacité de 700 élèves-maîtres, soit un effectif total de 4900 élèves-maîtres formés par an. L'effectif des enseignants du primaire est passé de 48 592 à 51 453 entre 2011/2012/2013, soit une hausse de 5,89 %.

L'exécution des programmes d'activités 2013 du secteur de l'éducation de base a poussé à la hausse l'ensemble des indicateurs sectoriels clés. Le nombre d'écoles primaires s'est accru de 7,4% et l'effectif des enseignants a connu une hausse de 5,89%. En termes d'impact, de 2011/2012 à 2012/2013, le Taux Brut d'Admission (TBA) est passé respectivement au primaire de 88,3% à 92,8 % ; au post-primaire de 35,7% à 38,64%. Il est de 3,5% au préscolaire. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) du primaire s'est accru de 1,7 point passant ainsi de 79,6% en 2011/2012 à 81,3% en 2012/2013. Celui du post-primaire est passé de 34,9% à 36,7%.

Dans le domaine de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation, la mise en œuvre du Programme National d'Accélération de l'Alphabétisation a permis d'accroître l'effectif des apprenants. Ils sont 19.065 en Alphabétisation Initiale, 127 098 en Formation Complémentaire de Base et 161 982 apprenants dans la « formule enchaînée ».

La Campagne spéciale d'alphabétisation 2013-2014 qui a été lancée le 27 août 2013 vise l'ouverture d'au moins 4 262 centres d'alphabétisation au profit de 100 000 personnes dont 83 720 jeunes et femmes. Cet effort d'amélioration de l'accès au savoir lire et écrire par le plus grand nombre de Burkinabè a pris en compte les groupes spécifiques.

La diversification des formules alternatives d'éducation s'est concrétisée par l'organisation de journées de réflexions sur les foyers coraniques pour réaffirmer le rôle de ces structures dans l'offre et la qualité de l'éducation. Des plans d'actions intégrant les foyers coraniques et l'amélioration de l'enseignement franco-arabe sont en cours d'élaboration. Un plaidoyer a été fait auprès de la BID pour la mobilisation de près de 8 milliards de francs CFA à cet effet.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Durant l'année écoulée, mon Gouvernement s'est investi à accroître l'offre éducative et à améliorer la qualité **de l'enseignement secondaire**. Au titre des principaux acquis enregistrés, on retiendra l'ouverture de 36 nouveaux CEG, la construction de 116 salles de classe, l'érection de 235 CEG en lycées dans des chefs-lieux de commune et des villages. Par ailleurs, notons la réception des collèges d'enseignement technique (CET) de Tenkodogo, Garango et Toma, la pose de la première pierre du lycée professionnel régional de Dori et le recrutement exceptionnel de 1.689 enseignants du post-primaire et du secondaire.

L'amélioration de la qualité s'est traduite par l'équipement des collèges d'enseignement technique et de formation professionnelle de Banfora, Boussouma, Diébougou, Manga et Tenkodogo, l'organisation d'une journée nationale de l'excellence au secondaire et le recrutement exceptionnel de 1.689 enseignants du post-primaire et du secondaire.

Toutes ces actions conjuguées ont induit une hausse des indicateurs d'accès et de participation. Ainsi, le nombre d'établissements d'enseignement publics et privés est passé de 1578 en 2011/2012 à 1772 en 2012/2013, soit une augmentation de 194 établissements ; les effectifs scolaires du post- primaire et du secondaire sont passés de 676 337 à 762 445 élèves, soit un accroissement de 12,7%. Ce taux est passé de 11,3% à 13,9% au secondaire, soit une hausse de 2,6 points dans la même période.

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les Députés,

S'agissant des examens scolaires, le taux de réussite au BEP est passé de 41,7% en 2012 à 43,96% en 2013, tandis que celui du CAP est passé de 44,08% à 44,24%. Dans le même temps, les taux de succès au BEPC et au Baccalauréat ont connu une baisse, passant respectivement de 52,16% à 22,6% et de 37,1% à 34,9%. Les troubles récurrents consécutifs aux mouvements des élèves en sont les causes principales.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, nous devons signaler que 2013 a été marquée par la volonté affichée de mon Gouvernement de résoudre de manière durable et concertée les problèmes qui minent cet ordre d'enseignement par l'organisation des Etats Généraux de l'enseignement supérieur. Ces assises ont conduit à l'adoption du Plan d'action National de Développement de l'Enseignement supérieur 2014-2025 d'un coût d'environ 1 127 milliards de francs CFA.

Le blanchiment technique a été l'une des principales recommandations de ces assises pour réguler l'impasse académique. A ce jour, la mise en œuvre de cette recommandation est largement entamée avec satisfaction.

A cela, s'ajoute la relecture des programmes de Brevets de techniciens supérieurs (BTS), la mise œuvre du Réseau d'Enseignement à Distance (RED) et le recrutement de 100 assistants de l'enseignement supérieur. Dans le cadre des mesures sociales, mon Gouvernement a mis en place un programme de renforcement des infrastructures universitaires par l'allocation d'une rallonge budgétaire de 21,9 milliards de FCFA au profit du Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur. Cette rallonge a permis la réalisation et la réfection d'infrastructures dans les universités publiques mais aussi dans les centres universitaires de Fada N'Gourma, Ouahigouya et Dédougou. Il s'agit notamment de :

- la construction et l'équipement d'un bâtiment pédagogique R+2, la réfection et l'équipement de 244 bureaux pour les enseignants de même que sa clôture, la poursuite des niveaux 1 et 2 du laboratoire de SEA, SVT et SDS, l'étude pour la réhabilitation des infrastructures existantes et la réalisation d'un kilomètre de route de l'université de Ouagadougou pour un montant de 5 421 556 331 de FCFA.
- à l'université Ouaga II, l'objectif de son déménagement sur son site à la rentrée 2014 a nécessité l'équipement de la cité de 408 lits, les travaux supplémentaires (dénivelé et plomberie), l'ouverture de voie d'accès dont le marché est en cours, l'élaboration et l'implantation du plan de morcellement et de l'aménagement paysager d'un montant de 841 642 431 de FCFA ;
- à l'université de Koudougou, les réalisations, d'un montant de 1 210 915 214 de FCFA ont concerné la construction du RDC d'un bâtiment pédagogique en R+2, l'achèvement de l'amphithéâtre de 1000 places, l'équipement de l'amphithéâtre de 300 places pour l'IUT, d'un complexe d'amphithéâtres de 300, 400 et 500 places pour l'UFR/SEG et l'équipement d'un complexe sportif pour la formation pratique des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- pour éviter d'aggraver la question du transport à l'université polytechnique de Bobo-Dioulasso, la construction d'un deuxième campus se poursuit. En plus du campus, il faut noter la construction d'un restaurant à l'INSSA et le raccordement au réseau d'eau des infrastructures de l'INSSA pour un montant de 391 519 940 de FCFA.
- l'Institut des Sciences (IDS) a également bénéficié de la construction et l'équipement d'un amphi de 700 places (phase 1), l'extension d'un bâtiment pédagogique R+1 en R+2 et l'évacuation des eaux pour d'un montant de 82 879 797 de FCFA ;
- les réalisations dans les centres universitaires de Fada N'Gourma, de Ouahigouya et de Dédougou d'un montant de 2 425 348 928 de FCFA comprennent la construction de la première phase d'un bâtiment pédagogique R+2 y compris son équipement.
- Le Centre national des Œuvres universitaires a connu la réfection des cités, l'avenant aux travaux de réfection des cités et l'acquisition en cours de 2000 matelas mousses pour un montant de 714 414 303 de FCFA.
- La construction de sept 07 pavillons de 2500 places au profit des universités de Ouagadougou, Ouaga II, Bobo-Dioulasso et Koudougou pour un montant d'environ 7,9 milliards de F CFA.

Les principaux indicateurs de l'enseignement supérieur ont connu alors une croissance significative. Ainsi, les effectifs d'étudiants sont passés de 68 796 en 2011/2012 à 74 276 en 2012/2013, soit un accroissement de 8%. Quant au nombre d'institutions d'enseignement supérieur, il est passé de 82 à 87.

En matière d'accompagnement social des élèves et étudiants, les actions majeures du Gouvernement ont été l'appui spécifique à 2000 élèves filles. Dans la même dynamique :

- 200 étudiants en difficultés ont bénéficié d'une prise en charge psychosociale et/ou financière ;
- au moins 70 % d'étudiants demandeurs ont été hébergés dans les cités universitaires ;
- 30 % des étudiants ont été restaurés ;
- un foyer pour jeunes filles a été construit au lycée professionnel de Yennenga à Ouagadougou;
- le démarrage effectif du projet d'acquisition de 135 bus au profit des universités et des grandes écoles de formation;
- le relèvement du montant des aides et des prêts au profit des étudiants pour un montant cumulé de plus de 17 milliards de FCFA.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

La jeunesse, fer de lance de la nation, constitue près de 60% de notre population. Ce fort potentiel économique est malheureusement caractérisé par un faible niveau d'employabilité, une participation précoce au monde du travail, des difficultés d'insertion et une vulnérabilité dans l'emploi. Cette situation entrave considérablement son rôle d'acteur de promotion et de développement économique, social, culturel et politique.

En vue de permettre à la jeunesse d'occuper toute sa place, le Gouvernement a intégré la dimension jeune dans tous ses projets et programmes de développement. Ainsi, l'année 2013 a été marquée par la tenue du séminaire national sur le bilan des 06 éditions du Forum national des jeunes, la commémoration de la Journée Internationale de la Jeunesse (JIJ) le 12 août 2013 avec la participation de plus de 20 000 adolescents et jeunes, de même que la construction de 04 Centres d'Ecoute et de Dialogue pour Jeunes (CEDJ).

Dans le domaine spécifique **de la formation professionnelle**, la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Politique Sectorielle d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PAPS/EFTP) a permis d'appuyer l'organisation de la session 2013 de l'examen du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), la formation de 1 358 apprenants aux métiers de production. Le Programme de Formation aux Métiers (PFM) a permis à plus de 4 000 jeunes de bénéficier d'une formation professionnelle de qualité.

Par ailleurs, l'exécution du Programme de Renforcement de la Formation Professionnelle (PRFP) s'est poursuivie avec le financement de la réhabilitation de 07 centres régionaux de formation professionnelle, du

plan de formation continue et l'appui à l'émergence d'un environnement favorable à la promotion de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels.

En ce qui concerne, le **sous-secteur de l'emploi**, le Gouvernement a poursuivi en 2013 la mise en œuvre de ses différents projets et programmes de création d'emplois. Ainsi, plus de 2000 projets d'auto-emploi ont été mis en œuvre et ont permis de créer et de consolider 4 478 emplois pour un coût d'environ 1,6 milliard de francs CFA.

Le Programme Spécial de Création d'Emplois pour les Jeunes et les Femmes (PSCE/JF) a connu une réorientation et un renforcement de son champ d'action, pour plus d'impacts en matière de création d'emplois. Ainsi, environ 42 000 emplois directs et indirects ont été créés suite à la mise en œuvre de ce projet.

Dans le cadre du renforcement des mesures sociales, de la création d'emplois et de revenus et de l'amélioration des conditions de vie des populations, mon Gouvernement, dans le souci d'apporter des réponses adéquates aux préoccupations des différentes couches sociales a pris et mis œuvre les mesures suivantes :

- le relèvement des indemnités de logement et de suggestion de tous les agents de l'Etat et des Etablissements publics de l'Etat pour compter du 1^{er} juillet 2013 ;
- la revalorisation des salaires de tous les travailleurs du secteur public et privé à travers l'allègement de l'impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS), pour compter du 1^{er} octobre 2013 ;
- le recrutement de 83 720 jeunes et femmes pour les travaux à hautes intensité de main d'œuvre (HIMO) ;
- la revalorisation de la rémunération des brigades vertes des communes et la formation aux métiers et en alphabétisation ;
- le recrutement de 3000 volontaires adjoints de sécurité de 18 à 25 ans ;
- l'octroi de crédits d'investissement et d'installation pour le financement de l'auto emploi des jeunes diplômés à hauteur de un milliard de Francs CFA ;
- la mise en place de 140 boutiques témoins dans la perspective du contrôle des prix du riz et du maïs ;
- la consolidation des filets sociaux en faveur des groupes vulnérables notamment :
 - l'appui alimentaire à 500 000 personnes indigentes dans les 45 provinces ;
 - le soutien aux orphelins et enfants vulnérables ;
 - l'insertion de 2000 enfants et jeunes en situation de rue ;
 - la prise en charge sanitaire de 3690 personnes âgées et le soutien à 1 125 projets individuels de personnes âgées ;
 - la prise en charge sanitaire de 18 450 personnes handicapées à travers les mutuelles de santé, l'appui à la prise en charge psychosocial intégrée de 450 enfants handicapés et le soutien à 1 125 projets individuels de personnes handicapées.

D'un coût global de 64.766.699.948 de Francs CFA, ces mesures ont sans doute apporté des réponses concrètes aux préoccupations sociales de nos populations.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

La santé demeure une des préoccupations majeures de nos populations et de ce fait, figure en bonne place parmi les priorités du Gouvernement. La quête permanente d'un meilleur état de santé possible pour l'ensemble de la population du Burkina Faso, telle que déclinée par la vision de notre politique nationale en la matière, a toujours guidé son action.

Afin de réaliser les objectifs nationaux de santé tout en gardant le cap vers ceux des OMD, la mise en œuvre du plan national de développement sanitaire 2011-2020 qui bénéficie de l'accompagnement de nos Partenaires Techniques et Financiers, a permis de renforcer la performance du système de santé pour lui permettre d'en tirer les meilleurs résultats possibles. C'est ainsi que des résultats forts appréciables ont été atteints dans ce secteur, grâce aux efforts de l'ensemble des acteurs.

En effet, pour l'année écoulée, notre pays a vu le renforcement des infrastructures sanitaires et des équipements médico-techniques avec une élévation du niveau des plateaux techniques. La transformation des CSPS des chefs-lieux de communes rurales en centres médicaux est parachevée dans 37 communes.

Aussi, la situation des formations sanitaires se présente-t-elle comme suit : 1 501 CSPS ; 57 Centres médicaux ; 44 Centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) fonctionnels ; 09 centres hospitaliers régionaux (CHR) ; 04 hôpitaux nationaux dont 03 Centres hospitaliers universitaires (CHU). A cela s'ajoute la construction en cours des CHR de Ziniaré et de Manga. Le Nombre de structures sanitaires privées (toutes catégories) a atteint 1 150.

Ces acquis en infrastructures sanitaires ont permis de réduire le rayon moyen d'action théorique à 6 km en 2013 contre 9,1 km en 2003 et d'améliorer l'accès des populations aux services de santé. En outre, près de 90% des formations sanitaires (CSPS) remplissent les normes minimales en personnel.

Par ailleurs, le Gouvernement a adopté un programme d'investissements prioritaires concernant les infrastructures hospitalières dans le but d'accroître davantage l'offre de soins d'ici à 2018. Il s'agit entre autres :

- de la reconstruction et l'équipement des CHR de Fada, Dédougou, Gaoua et du CHU Yalgado OUEDRAOGO ;
- de la construction et l'équipement d'un nouvel hôpital à Bobo-Dioulasso ;
- de la construction d'un Centre de soins spécialisés de haut niveau en neurochirurgie ;
- de la construction et l'équipement d'un Centre de Cancérologie à Ouagadougou et la mise en place d'une unité d'hémodialyse à Bobo-Dioulasso.

Le coût de ces investissements est estimé à 229 096 646 365 francs CFA.

Concernant l'Hôpital National Blaise COMPAORE (HNBC), des avancées notables ont été enregistrées avec

l'ouverture des urgences médico-chirurgicales, pédiatriques et gynécologiques. De même, plusieurs unités ont été mises en place, à savoir :

- une unité de chirurgie, en particulier la chirurgie viscérale ;
- une unité de réanimation polyvalente ;
- une unité de traumatologie ;
- une unité d'ophtalmologie.

En outre, l'imagerie par résonance magnétique (IRM) et un scanner ont été mis en route.

La création de ces différentes unités et l'acquisition des équipements y relatifs ont contribué à améliorer les différents services fournis par cet hôpital en 2013.

De même, un plan d'équipement médico-technique pour les hôpitaux est mis en œuvre à travers la Société de gestion de l'équipement et de la maintenance biomédicale (SOGEMAB) à hauteur de 6.029.818.000 francs CFA avec un accent particulier sur le renouvellement et le relèvement de leur plateau technique.

Au plan du développement du leadership et de la gouvernance, le secteur de la santé a développé le dialogue sectoriel avec tous les partenaires de la santé à travers la dynamisation des organes de suivi du PNDS à tous les niveaux du système. Ce faisant, la revue du secteur de la santé a permis d'évaluer sa performance et l'état de mise en œuvre de son programme sectoriel SCADD.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le Gouvernement a maintenu les différentes subventions et mesures de gratuité en vue de faciliter l'accès aux soins de santé aux groupes vulnérables. Il s'agit entre autres :

- des Soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) et des accouchements pour 3 milliards de francs CFA ;
- de l'accès gratuit aux soins préventifs pour 650 millions de francs CFA, et ;
- de l'acquisition de produits contraceptifs pour 500 millions de francs.

Pour protéger davantage les enfants contre la maladie, nous avons introduit dans le calendrier vaccinal national, deux nouveaux vaccins contre les infections à pneumocoques et les infections à rota virus. Je note avec satisfaction que notre pays a atteint un taux de couverture vaccinale de plus de 98%.

Concernant notre initiative visant l'éradication de la poliomyélite, sa mise en œuvre efficiente nous amène à constater l'absence de cas de poliovirus sauvage dans notre pays depuis trois ans. Aussi, le Burkina Faso se prépare-t-il à soumettre un dossier à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour la certification de l'absence de circulation de cette maladie.

Toujours dans le souci d'améliorer l'état de santé des populations, des plans stratégiques de lutte contre les cancers (2013-2017), pour la santé mentale (2014-2018) et contre la tuberculose (2013-2017) et des programmes visant la réduction de la mortalité maternelle et infantile ont été privilégiés avec pour point de

mire l'atteinte des Objectifs du millénaire par le développement (OMD) du secteur de la santé en 2015.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Pour le cas spécifique du paludisme qui constitue le premier motif de consultation et d'hospitalisation dans les structures sanitaires, les efforts du Gouvernement et de ses partenaires ont permis :

- la subvention des prix des médicaments ;
- la gratuité de plus de trois millions de tests de diagnostic rapides ;
- le traitement préventif intermittent (TPI) chez la femme enceinte et chez les enfants de moins de 5 ans.

A la faveur de la campagne de masse organisée par le Gouvernement, 9 623 776 moustiquaires imprégnées ont été distribuées en 2013.

Sur le front de la lutte contre le VIH/Sida, le nombre de malades sous traitement antirétroviral a atteint 42 145 patients dont 1 911 enfants de moins de 14 ans au 31 décembre 2013. Le taux de prévalence s'est établi à 1% en fin 2013 contre 1,2% en fin 2012.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Dans le secteur des ressources animales, l'insuffisance de l'offre en alimentation demeure une contrainte majeure pour le développement des productions animales dans notre pays. Pour y remédier, les actions majeures que nous avons conduites sont :

- le lancement le 20 décembre 2013, de la construction de l'usine de fabrique d'aliments de bétail de Koubri. Cette unité industrielle contribuera à renforcer le disponible alimentaire de nos animaux, gage d'une meilleure productivité ;
- la constitution de plus de 155 000 tonnes de fourrage et la mobilisation de 12 050 tonnes de sous-produit agro-industriel (SPAI) à prix subventionnés qui ont amélioré sensiblement les caractéristiques laitières et le rendement boucher des animaux ;
- le démarrage du Projet de développement de l'élevage laitier dans la zone périurbaine de Ouagadougou. Ce projet de construction et d'opérationnalisation d'une unité de transformation de grande capacité (Ultra Haute Température) permettra d'améliorer l'alimentation et le statut nutritionnel de nos populations et réduira de façon conséquente, nos importations massives de produits laitiers.

Aussi, le Gouvernement, dans sa quête de renforcement de l'employabilité des jeunes et de la promotion des activités rémunératrices des femmes, a-t-il poursuivi le projet de promotion de l'aviculture traditionnelle améliorée au profit de 7020 jeunes et femmes de nos contrées rurales et urbaines.

Sur le plan sanitaire, la vaccination de 2 812 470 bovins et de 14 029 869 volailles contre les principales épizooties a contribué à assainir le cheptel. Cela a permis de renforcer la notoriété sanitaire de nos produits animaux dans la sous-région. On note la production de 5 millions de litres de lait, 25 millions d'œufs de consommation, 50 mille tonnes de viande ; et plus de 400 mille bovins exportés. Plusieurs infrastructures marchandes ont été soit réhabilitées, soit construites dont, entre autres, le marché à bétail de Pouytenga qui a une vocation sou-régionale et, que j'ai eu la chance de visiter le 20 mars dernier.

Dans le domaine des ressources halieutiques, le Conseil des Ministres a adopté en sa séance du 18 décembre 2013, le 1^{er} document de Politique Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture et de son Plan d'action 2013-2015. Ce sous-secteur d'avenir a produit 20 300 tonnes de poissons, contribuant à augmenter l'offre nationale.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Dans notre souci d'assurer l'accès des populations à l'eau et à l'assainissement et pour l'atteinte des OMD en 2015 dans ce domaine et conformément aux orientations du Chef de l'Etat, un ministère en charge de l'eau a été créé en janvier 2013. A travers ce nouveau département, nous avons opérationnalisé les agences de l'eau et amélioré les conditions d'accès à l'eau potable.

En milieu rural, cette amélioration s'est traduite par la réalisation de 1 697 forages, 104 puits, 44 adductions d'eau potable simplifiées neuves et 131 bornes fontaines. Les réhabilitations ont concerné 1 407 points d'eau modernes et 21 adductions d'eau potable simplifiées.

Ces réalisations, d'un coût global 17 257 000 000 de francs CFA, ont poussé le taux d'accès à l'eau potable de 63% en 2012 à 63,54% en 2013. Ainsi, dans le cadre de la Maîtrise d'ouvrage communale en matière d'eau potable, 2 212 000 000 de francs CFA ont été transférés à 73 communes rurales pour la réhabilitation de 73 ouvrages au titre du transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes.

En milieu urbain, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 83% en fin 2012 à 86,2% au 31 décembre 2013. L'ONEA a réalisé 30 771 nouveaux branchements et 134 bornes fontaines donnant ainsi l'accès à l'eau potable à 430 000 personnes supplémentaires. Le coût global des investissements s'élève à 20 485 000 000 de francs CFA.

En matière d'ouvrages hydrauliques d'ampleur, les barrages de Kaoré, Bion, Nagbingou, Doudou et Guiti sont effectivement achevés et les travaux se poursuivent sur 4 autres barrages. Les barrages de Zoungou, Niango, Boudiéri, Solomnoré, Guibaré, Sourgou, Nabadogo, Zanré, Tansablogu ont été réhabilités. Les travaux de remblai du barrage de la Comoé ont été lancés le 18 juillet 2013 et se poursuivent. Quant au barrage de Ouessa, le projet a été repris et le Gouvernement est en négociations avec les partenaires pour son financement.

Concernant la construction du barrage de Samendéni, que je suis de très près, le taux d'exécution à ce jour a atteint 63%. Il est à retenir que pour le cas particulier de ce barrage, d'énormes difficultés entravent le respect

des échéances. Il s'agit en général de la défaillance des entreprises commises aux différents travaux, au retard considérable dans la fabrication des équipements hydromécaniques, à la lenteur et au non respect des prescriptions techniques dans le déboisement de la cuvette du barrage. Cependant, l'Etat a aussi sa part de responsabilité, notamment l'insuffisance des crédits budgétaires de la contrepartie nationale et son déblocage tardif, l'insuffisance de moyens financiers pour l'indemnisation des populations.

Toutefois, je puis vous assurer qu'avec la volonté et l'engagement manifeste du chef de l'Etat et de mon Gouvernement, nous travaillons à aplanir les difficultés et à rattraper ce grand retard afin de procéder à la mise en eau effective en 2015. Par ailleurs, l'installation des équipements hydroélectriques est prévue pour cette année 2014.

Dans **le domaine de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta**, les latrines familiales réalisées et réhabilitées en 2013 ont relevé le taux d'accès à l'assainissement familial de 3,1% en 2012 à 6% en 2013 en milieu rural. Quant au milieu urbain, le taux d'accès à l'assainissement a évolué de 27% à 29,1% sur la même période, permettant ainsi à plus de 178 400 personnes supplémentaires de bénéficier d'ouvrages d'assainissement. Cette situation s'est traduite par la construction de 15 473 ouvrages d'assainissement familiaux, 388 latrines scolaires et communautaires et la réalisation de 148 nouveaux raccordements au réseau d'égout.

IV. Le pôle de l'intégration des thématiques émergentes dans les stratégies de développement

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Notre pays demeure toujours marqué par les séquelles des événements de la crise alimentaire, économique et financière, la crise ivoirienne, les inondations du 1^{er} septembre 2009. Ceux-ci ont fortement affecté nos populations pauvres et vulnérables, particulièrement les femmes et les enfants. Leurs ampleurs nous interpellent sur l'importance des questions sociales qui méritent une attention particulière. Pour parer à l'aggravation de cette vulnérabilité, la protection sociale est considérée comme un des outils capables de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations.

C'est pourquoi, le Gouvernement a adopté la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) et son Plan d'Action Opérationnel (PAO) et décidé de rattacher le Secrétariat Permanent du Conseil National de Protection Sociale (CNPS) au Premier Ministère, en vue de lui donner plus d'autorité dans sa mission de suivi-évaluation. Aussi, les différents textes relatifs au dispositif institutionnel ont été adoptés avec la nomination d'un Secrétaire Permanent.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Les enfants représentent la première couche vulnérable de notre société que nous devons protéger.

Conscient de cette nécessité, le Gouvernement a renforcé les capacités matérielles de 24 structures de protection de l'enfant. Cela a permis de consolider les compétences de 1 113 acteurs. De même, les démembrements du Conseil national de vigilance et de surveillance ont été mis en place dont 13 au niveau régional, 36 au niveau provincial et 50 au niveau départemental. En outre, des Centres d'accueil des enfants en détresse au nombre de 34 et 54 familles d'accueil des enfants en détresse ont bénéficié d'une subvention de 35 millions de francs CFA pour leur fonctionnement.

Au titre de l'éducation et de la formation des enfants en détresse, le Gouvernement a pris en charge les frais de formation, les frais d'accompagnement et octroyé des bourses à 210 enfants victimes de traite et placé 216 enfants et jeunes sous le régime d'internat dans les structures publiques d'éducation spécialisée.

En outre, 4 970 enfants victimes de toutes violences confondues ont été pris en charge. Le Gouvernement a, à travers diverses prestations, amélioré la prise en charge de 56 657 orphelins et autres enfants vulnérables.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

La famille n'est pas en reste. Elle occupe également une place de choix dans la société. C'est pourquoi, dans le domaine du renforcement de la protection et de la promotion de la famille, des efforts ont été faits et ont permis à 300 femmes et filles de bénéficier de réparation des séquelles de l'excision et d'enregistrer 20 dénonciations de pratiques d'excision ayant concerné 165 filles excisées. 13 ateliers régionaux se sont tenus avec la participation des associations de ressortissants pour réfléchir sur leur implication dans la prise en charge des enfants vivant dans la rue.

Toujours dans cette dynamique, 158 filles victimes ou à risque de mariage précoce ont bénéficié de bourses d'études pour l'année scolaire 2013-2014. Le Programme d'appui à la promotion socioéconomique des adolescents a permis à 1 843 bénéficiaires d'être recrutés. Trois cent (300) personnes vivant avec le VIH/Sida, ont bénéficié chacune d'un appui financier d'un montant de 150 000 francs CFA pour mener des activités génératrices de revenus.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le Gouvernement, pour renforcer la solidarité nationale, a organisé cinq ateliers régionaux d'information et d'appropriation sur la Charte nationale de solidarité. Il a tenu également la 9^{ème} édition du mois de solidarité et la 27^{ème} édition de la journée mondiale du refus de la misère.

Des actions en faveur des personnes vivant avec un handicap ont permis à 2 434 d'entre elles, de bénéficier de matériels de mobilité et d'autonomie prévus dans le cadre des mesures sociales du Gouvernement. Toujours en matière d'appuis, des groupes spécifiques ont bénéficié d'un soutien d'une valeur de 83 926 500 francs CFA. Des malades indigents ont été pris en charge pour un montant de 49 547 239 francs CFA. Du reste, 1 870 élèves ont bénéficié d'un appui au paiement de leurs frais de scolarité et de cantine

scolaire.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le changement climatique est une réalité qui touche de plus en plus notre pays ; lequel doit faire face aux nombreuses conséquences négatives qui frappent la population. Aussi, le Gouvernement a-t-il, dans sa quête d'améliorer la gestion des catastrophes et des crises humanitaires, organisé la 6^{ème} session du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation. Il a tenu 11 sessions de formation en prévention et gestion des catastrophes à l'endroit de 05 Conseils régionaux et 05 Conseils provinciaux de secours d'urgence et de réhabilitation. Un atelier sur la prévention et la gestion des catastrophes a été organisé au profit de 158 maires.

De même, 112 personnes ont été formées à la collecte et au traitement de données sur les situations d'urgence et 03 conférences ont été organisées au profit des élèves de l'Ecole nationale des Sapeurs-pompiers, des Ecoles nationales des enseignants du primaire de Loumbila et de Gaoua. Ainsi, le renforcement des capacités des acteurs a permis d'enregistrer 85 634 victimes de catastrophes naturelles et de crises humanitaires ayant bénéficié d'une assistance.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le genre est une dimension fondamentale et transversale dont la prise en compte dans l'action de l'exécutif favorise un développement harmonieux et équitable de notre pays. C'est pourquoi, le Gouvernement a œuvré à son intégration dans ses politiques, plans et programmes de développement. Ainsi, l'année écoulée a enregistré l'élaboration d'un avant-projet de loi spécifique aux violences faites aux femmes et aux filles, la relecture en cours du code pénal pour prendre en compte cette spécificité et la révision du code des personnes et de la famille pour corriger les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et des filles, à travers des concertations intersectorielles.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Les femmes du Burkina Faso contribuent pour une part importante au développement et dans tous les domaines de la vie socioéconomique de notre pays. En effet, 60% des activités de productions notamment l'agriculture, l'élevage, la sylviculture et la transformation agro-sylvo-pastorale sont réalisées par les femmes. Pour ce faire, le Gouvernement a renforcé, courant 2013, ses actions dans le domaine de la promotion de l'accès des femmes à des produits financiers adaptés à leurs besoins. C'est au total un montant de 6.404.785.000 francs CFA qui a été octroyé à 111 501 femmes sous forme de crédits. Il convient de relever qu'un montant de 6 742 799 369 francs CFA a été recouvré au cours de l'année ; ce qui atteste de la viabilité

de ces opérations de crédits au profit des femmes. Par ailleurs, des sessions de renforcement de capacités des bénéficiaires de crédits ont été réalisées au profit de 1 961 femmes.

Par ailleurs, 13 650 femmes sont bénéficiaires du volet « autonomisation socioéconomique des femmes » avec l'acquisition de technologie par 1 573 groupements et associations féminines, dont 273 dans le cadre du programme spécial de création d'emplois notamment pour les femmes et les jeunes (PSCE). Pour accompagner davantage ces efforts, un Fonds national Genre avec un volet appui à l'entrepreneuriat féminin est en cours de mise en œuvre.

En termes de contribution à une évolution des valeurs socioculturelles en faveur de l'égalité de fait entre les hommes et les femmes dans la société, un programme national d'appui au dialogue social avec les leaders coutumiers et religieux sur les droits de la femme au Burkina Faso a été élaboré. Les campagnes de sensibilisation sur les droits et les violences faites aux femmes ont touché 2 594 femmes et hommes. Toujours dans cette lancée, le programme « **Une femme, un acte de naissance** » d'un coût total de 2,5 milliards de FCFA et devant permettre à 2 millions de femmes et de filles de disposer d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif a été adopté par le Conseil des Ministres en juillet 2013.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

La mutation positive de notre société en faveur du genre n'est envisageable qu'à travers son institutionnalisation et son intégration effective dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques et programmes à tous les niveaux. C'est ainsi que, 14 plaidoyers pour la prise en compte du genre dans les plans de développement régionaux (PDR) et les plans de développement communaux (PCD) ont été réalisés. A cela, il faut ajouter l'inscription d'une ligne budgétaire par chaque ministère et institution pour la mise en œuvre de leurs plans d'actions genre.

En outre, 6 rencontres multi-acteurs sur la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG) ont été tenues ainsi que deux rencontres de concertations avec les PTF sur le financement des actions de cette politique genre.

Par ailleurs, le Gouvernement a démarré la mise en œuvre des différentes recommandations issues du forum national des femmes de 2012 tenu à Ouagadougou. Il s'agit de l'opération 100 000 charrues dont 48% des bénéficiaires sont des femmes, une initiative du Chef de l'Etat.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Un habitat et un cadre urbain sains sont au cœur de nos choix de société. C'est vous dire combien, permettre à tout citoyen burkinabè de se loger décemment, mais aussi, de vivre dans un cadre de qualité, reste un défi majeur que mon Gouvernement s'efforce de relever.

C'est pourquoi, dans le cadre du programme 10 000 logements sociaux et économiques, l'année 2013 a connu la mise en chantier de 913 logements sur 1 000, soit un taux de réalisation de 91,3%. Parallèlement, une étude sur la réglementation du logement locatif privé, dont l'objectif est de rendre le logement décent accessible au plus grand nombre, a été réalisée.

Par ailleurs, afin de permettre aux autorités communales de disposer d'un instrument de gestion rationnelle et efficace des espaces communaux et d'assurer aux populations un meilleur accès aux services de base, six (06) villes : Banfora, Bobo-Dioulasso, Dori, Koudougou, Dédougou et Ziniaré ont été dotées de Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme. Pour la promotion de la bonne gouvernance urbaine, il nous a paru important d'organiser, en 2013, des « Etats Généraux sur les Lotissements au Burkina Faso ». La mise en œuvre des principales recommandations issues de ces états généraux, permettra une amélioration véritable des aménagements urbains dans notre pays, notamment à travers l'adoption de nouvelles pratiques en matière de lotissement.

Egalement, en vue d'assurer la réalisation d'ouvrages durables, le Gouvernement a procédé, au cours de l'année écoulée, au contrôle de 2 687 chantiers notamment à : Ouahigouya, Tenkodogo, Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. Ces contrôles ont couvert également 517 espaces aménagés dans les villes de Ouahigouya et de Tenkodogo. Comme à l'occasion de mes sorties régulières sur les chantiers dans les régions, nous avons pu relever de nombreux motifs de satisfaction et je tiens ici à féliciter les entreprises qui exécutent leurs travaux avec professionnalisme, dans le respect de leur cahier de charge. Je note aussi des abandons de chantiers, des retards et des travaux parfois mal exécutés. Je peux rassurer tous nos compatriotes, que tous les manquements constatés ont été notifiés aux entreprises défaillantes et les mesures appropriées ont été prises pour sanctionner ces insuffisances conformément à la réglementation.

Dans le cadre de la construction des hôtels administratifs de l'Etat dans les régions, le complexe n°1 de type R+5 avec sous-sol dans la région du Centre est à un niveau de réalisation de 33% pour l'ensemble des travaux, mais a atteint 90% en ce qui concerne les gros œuvres.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

L'incidence du sport sur la croissance économique, la promotion de la cohésion sociale, la tolérance et le bien-être de nos populations n'est plus à démontrer. C'est pourquoi, le Gouvernement accorde une grande importance à ce secteur en termes d'orientation stratégique et d'amélioration des conditions de pratique malgré la modestie de ses ressources.

Il convient de reconnaître que l'année 2013 a été l'année du sport burkinabè. En effet, nos sportifs ont réalisé dans l'ensemble des résultats exceptionnels tant en football, en cyclisme, qu'en basketball, en boxe et, dans bien d'autres disciplines.

Nous avons encore fraîchement en mémoire la ferveur populaire, le sentiment de fierté et d'appartenance à la nation, en tant que Burkinabè, qui ont accompagné la chevauchée fantastique des Etalons en Afrique du Sud

à l'occasion de la CAN 2013 ; la fin victorieuse de Abdel Aziz NIKIEMA au Tour cycliste du Faso 2013 ; la ceinture mondiale en boxe remportée en décembre 2013 par Alexis KABORE.

Tous ces hauts faits concourent au rayonnement du Burkina Faso dans le concert des nations. C'est le lieu pour moi de réitérer nos vifs remerciements à tous ses valeureux sportifs qui nous ont fait cet honneur, qui nous ont fait rêver, qui ont hissé notre drapeau sur le toit de la planète sport.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Par sa grande capacité de mobilisation, de stimulation et d'intégration, la 17^{ème} édition de la SNC vient de nous rappeler que la culture demeure la source première de notre identité et constitue à ce titre, une ressource précieuse qu'il nous appartient de sauvegarder et de valoriser pour un développement harmonieux de notre société.

Une Agence de Développement des Industries Culturelles et Créatives est en chantier pour doter le monde de la culture burkinabè d'un mécanisme d'appui technique et financier adéquat. A l'effet d'étoffer ce dispositif, nous avons engagé la réalisation des infrastructures culturelles telles que le Centre National d'Artisanat d'Art, la Bibliothèque Nationale du Burkina et deux Directions Régionales. La construction de la tranche 2013 des Ruines de Loropéni inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO en juin 2009, est achevée.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

La dégradation des ressources naturelles est une préoccupation actuelle de mon Gouvernement, en dépit des multiples actions menées. A cet effet, au cours de l'année 2013, des efforts ont été déployés pour assurer la mise en œuvre et le suivi des actions en matière de gestion durable des ressources forestières et fauniques. Ces actions se sont traduites entre autres, par l'augmentation des superficies aménagées, la réhabilitation des aires classées, l'amélioration des performances et la rentabilité des filières forestières.

Les actions de valorisation des ressources forestières ont contribué à la promotion de l'économie forestière et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Ainsi, 254 650 stères de bois ont été produits dans les chantiers aménagés, 700 000 tonnes de produits forestiers non ligneux ont été collectés, 186 unités de transformation desdits produits ont été équipées et 55 centres communaux de commercialisation construits au profit des acteurs directs.

Dans le domaine de la promotion d'un environnement sain et des emplois verts décents, les actions menées impacteront positivement à terme de manière significative les nuisances et pollutions diverses. A ce titre, il convient de noter l'adoption de la loi portant Code de l'Environnement au cours de l'année 2013 et l'élaboration de l'avant-projet de loi portant interdiction des sachets plastiques non biodégradables au Burkina Faso.

En matière de gouvernance environnementale et de développement durable, l'année écoulée a été marquée par l'accroissement de la résilience des populations face aux effets néfastes des changements climatiques. La régénération des pâturages, la protection des forêts, la promotion de l'intégration de la dimension environnement et développement durable dans nos référentiels politiques se sont renforcées. Il s'est agi particulièrement, de l'élaboration d'un Plan National d'Adaptation au changement climatique, la révision de la stratégie et du Plan d'Action National sur la Biodiversité, et la diffusion du plan décennal de promotion des modes de production et de consommation durables.

Par ailleurs, la tenue de la 4^{ème} session de la Conférence du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable s'est inscrite dans le processus de renforcement de la concertation et du dialogue inclusif entre les acteurs engagés dans la gestion de l'environnement et du développement durable.

Pour inverser la tendance à la dégradation de l'environnement, mon Gouvernement a adopté, lors de sa session du Conseil des Ministres du 8 janvier 2014, un plan d'action d'urgence pour le Ministère de l'Environnement préparé en 2013. Les actions phares sont entre autres :

- la délimitation et l'entretien des limites des aires du domaine forestier classé ;
- l'apurement des forêts classées occupées ;
- la restauration et la préservation de l'habitat des espèces fauniques ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de surveillance et de protection de la faune et des aires protégées ;
- le développement des filières de valorisation de la faune et des Produits Forestiers Non Ligneux ;
- la réalisation des inventaires périodiques dans les concessions ;
- l'installation d'incinérateur pour l'élimination des déchets dangereux ;
- la mise en œuvre du plan d'action d'éducation environnementale ;
- le renforcement du personnel et l'équipement du ministère en locaux et équipements de travail ;
- la restructuration du corps paramilitaire des Eaux et Forêts.

Le coût total de ces actions prioritaires est estimé à plus de 24 milliards de nos francs.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

En matière de décentralisation, le Burkina Faso connaît depuis 2006 une communalisation intégrale de son territoire avec la création des 351 communes, la mise en place des organes délibérants et exécutifs de ces communes qui sont tous fonctionnels, les organes renouvelés notamment, à travers les élections couplées du 02 décembre 2012.

Cependant, des défis à relever persistent notamment dans le transfert des compétences de l'Etat aux collectivités, l'appropriation politique et sociale de la décentralisation par les populations.

Le Gouvernement, dans sa volonté de promouvoir le développement et la gouvernance locale, à travers la décentralisation et l'aménagement du territoire, a procédé en janvier 2013, à la création d'un ministère qui s'y consacre.

L'année 2013 a permis de finaliser le schéma national d'aménagement du territoire. Ce document, adopté en 2013 par le Gouvernement, permet de déterminer la destination générale des terres, la nature et la localisation des grands équipements d'infrastructures sur l'ensemble du territoire national. Son adoption offre à notre pays un référentiel unique auquel devront se référer les politiques, programmes et projets sectoriels de développement.

Aussi, pour l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire, un guide a-t-il été élaboré pour faciliter la conception des plans prévus pour 2014 et 2015.

Pour ce qui concerne l'appropriation sociale et politique de la décentralisation, beaucoup d'actions ont été mises en œuvre et ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- l'organisation du Prix COPEGOL (Compétition pour l'excellence dans la Gouvernance Locale) ainsi que la duplication des bonnes pratiques en matière de gestion des collectivités territoriales ;
- la tenue de nombreuses campagnes de sensibilisation sur la décentralisation, en lien avec la contribution de la population, des organisations de la société civile et du secteur privé, a permis de renforcer la participation citoyenne ;
- l'élaboration de nombreux guides, dépliants, prospectus a permis d'accompagner les campagnes de sensibilisation tous azimuts dans les collectivités territoriales.

Dans le but de « rendre effectif le transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales », trois résultats majeurs ont été obtenus. Ce sont :

- l'élaboration et la validation de 21 projets de décret portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales ;
- l'évaluation globale des transferts de compétences et de ressources de 2009 à nos jours ;
- le guide d'exercice des compétences transférées.

Ces activités ont contribué à améliorer sensiblement la fourniture des services sociaux de base.

Par ailleurs, les textes sur les Agences régionales de développement (ARD) ont été adoptés.

Dans le domaine du renforcement de la cohérence de l'action locale avec les politiques publiques, l'actualisation du guide d'élaboration des plans locaux de développement a permis de prendre en compte les thèmes émergents et d'arrimer les politiques locales de développement aux référentiels nationaux de politiques socioéconomiques.

Au titre du renforcement du pilotage et de la coordination du processus de décentralisation, les résultats suivant ont été atteints :

- l'élaboration du diagnostic de la politique sectorielle d'aménagement et du développement durable du territoire et de la décentralisation ;
- l'organisation de la 4^{ème} conférence nationale de la décentralisation (CONAD) qui a permis de faire le bilan de la mise en œuvre de la décentralisation ;
- l'adoption du plan d'actions intérimaire de la décentralisation 2014-2015 en vue d'opérationnaliser le cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD) ;
- la tenue de la rencontre Gouvernement/Elus locaux.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Le dernier axe de mon exposé sur la situation de la nation au titre de l'année 2013 concerne le volet sous régional et international de l'action gouvernementale.

V. Le pôle du renforcement de la coopération internationale et de l'intégration régionale, de réhabilitation et du rayonnement de l'image du Burkina Faso et son leadership mondial.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Au plan diplomatique, notre influence n'a cessé de croître sur la scène internationale. Ce rayonnement, vous vous en doutez, s'explique par : l'action personnelle du Président du Faso et, par le savoir, le savoir-faire, le savoir-être des fils et filles de ce pays dans divers domaines, partout où ils se trouvent. En vue de la consolidation de ce leadership, nos rapports avec le monde se sont déclinés, au cours de l'année 2013, autour de la défense des intérêts du Burkina Faso au sein de la Communauté internationale, du renforcement de sa contribution aux processus d'intégration régionale et sous-régionale en Afrique ainsi que de la poursuite de ses efforts en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité internationale.

En vue de la défense de nos intérêts, notre pays a organisé et pris part à de nombreuses concertations tant au plan bilatéral que multilatéral. Celles-ci ont indubitablement participé à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de nos différents projets et programmes de développement. Qu'il me soit permis, au nom de la Nation entière, d'exprimer ma profonde gratitude à l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers pour leur constante disponibilité, leurs soutiens multiformes et surtout pour la confiance sans cesse renouvelée au Gouvernement dans la conduite de la destinée du peuple burkinabè.

Dans cette même optique, plusieurs actions ont été entreprises en faveur de la protection des Burkinabè de l'Etranger et de la promotion de leur participation au développement national. Il s'agit notamment de l'organisation de missions consulaires et de sensibilisation au Gabon, au Congo-Brazzaville, au Libéria et au Sénégal. Ces missions ont permis de doter nos compatriotes de documents essentiels tels que la CNIB, le

passport, le certificat de nationalité burkinabè, le carnet de voyage CEDEAO et de lancer la production de la nouvelle carte consulaire.

Par ailleurs et pour consolider notre présence dans le monde, notre couverture diplomatique connaît un élargissement avec l'ouverture d'ambassades au Tchad, en Russie, en Turquie ainsi que de Consulats Généraux à Lomé et à Milan. Pour ce qui est des Consulats Honoraires, ils sont à ce jour au nombre de 82.

S'agissant du renforcement de notre contribution aux processus d'intégration régionale et sous régionale en Afrique, au cours de l'année sous revue, notre pays a pris part à toutes les rencontres des instances de l'Union Africaine, de la CEDEAO, de l'UEMOA, de la CEN-SAD et du Conseil de l'Entente. Je dois signaler aussi notre présence active sur tous les chantiers communautaires ainsi que nos efforts internes. Vous vous souviendrez, Honorables députés, que Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, a été mandaté par ses Pairs pour suivre la mise en œuvre du Protocole relatif à la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO.

En matière de promotion de la paix et de la sécurité internationales, le Burkina Faso a renforcé sa participation aux opérations de maintien de la paix. A ce jour, il occupe la 21^{ème} place dans le classement des pays contributeurs de troupes au niveau mondial, la 11^{ème} au niveau africain et la 5^{ème} au niveau sous-régional.

A cet effet, je tiens à noter de façon insistante la participation jusqu'à nos jours, de nos Forces Armées Nationales à la stabilisation du Mali.

Concernant en particulier la crise malienne, il convient de saluer les efforts consentis par le Médiateur de la CEDEAO, **S.E.M. Blaise COMPAORE**, qui ont abouti à la signature, le 18 juin 2013, de l'« *Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au mali* ». Ledit accord a permis l'organisation réussie de l'élection présidentielle malienne sur toute l'étendue du territoire et créé un cadre pour mener des pourparlers inclusifs avec toutes les communautés du nord du Mali.

Il convient enfin de saluer l'évolution positive de la situation en *Guinée*, ainsi que l'esprit de consensus des acteurs politiques en *Guinée-Bissau* pour conduire à terme, la transition politique dans ce pays, avec la tenue prochaine de l'élection présidentielle.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Vous conviendrez avec moi qu'il n'est pas aisé de faire le point sur la situation de notre pays en l'espace d'une année en un temps aussi bref, même de manière synthétique.

Aussi, voudrai-je vous demander par avance votre indulgence, tant le bilan que je viens de vous dresser, loin d'être exhaustif, peut cacher des omissions, des lacunes ou des insuffisances. Je reste donc à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires.

Il reste vrai que, toute œuvre humaine est perfectible, mais je prends le risque d'affirmer que le Gouvernement, sans verser dans l'autosatisfaction, est fier de son bilan.

Ce bilan positif de l'action gouvernementale, malgré une année mouvementée sur le plan socio-politique, a été possible grâce aux directives avisées de **SEM Blaise COMPAORE, Président du Faso, Président du Conseil des Ministres**. Je voudrais ici lui témoigner de façon solennelle toute la reconnaissance de mon Gouvernement et lui dire toute ma disponibilité à conduire l'action gouvernementale sous son leadership éclairé.

Je voudrais aussi dire, que ce bilan est l'action conjuguée de toutes les filles et de tous les fils du Burkina Faso auxquels je profite de votre tribune, pour rendre un vibrant hommage pour l'engagement résolu à nos côtés.

Les mouvements que nous connaissons et qui sont perçus par certains comme une crise profonde, ne sont en réalité que le signe de l'expression de la démocratie qui du reste, ne constitue pas une exception burkinabè. En effet, partout dans le monde, nous assistons à des foyers de tension et certains prennent des tournures très dramatiques. C'est le lieu pour moi, au nom de mon Gouvernement et en mon nom propre, de témoigner ma compassion à ces pays qui sont passés par ces tragédies.

Je reste convaincu que le bon sens et l'attachement à nos valeurs séculaires de dialogue et de paix, vont prendre le dessus sur les divergences actuelles. Pour cela, nous avons un homme sage, doté d'une grande capacité d'écoute, qui a toujours su prendre du recul et transcender les intérêts partisans au profit de l'intérêt général. Je parle de **Son Excellence Monsieur le Président du Faso** qui a jusque-là démontré sa capacité et sa détermination à conduire notre pays pacifiquement vers le progrès. A cet effet, fidèle aux valeurs qui ont toujours motivé son action politique, il ne démentira pas Martin Luther King qui disait et je cite « **la mesure ultime d'un homme ne s'apprécie pas dans les moments confortables mais lorsqu'il se tient face aux défis et aux controverses.** »

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Je voudrais enfin, profiter de cette tribune, pour inviter l'ensemble des Burkinabè à prendre conscience des progrès de notre pays, des précieux acquis engrangés et à faire preuve de responsabilité en toute circonstance pour les préserver. Nous devons tous croire en nos capacités à relever les divers défis qui se présentent à nous et, quels que soient les difficultés et obstacles que nous rencontrerons sur notre chemin, nous devons savoir les contenir avec toute la dignité et le courage nécessaires car, comme l'a dit Aristote dans *l'Ethique à Nicomaque* : « **Plus une chose est difficile, plus elle exige d'art et de vertu** » et ce n'est pas, loin s'en faut, ce qui manque au légendaire et courageux peuple de notre Faso bien aimé de tous.

Dieu Bénisse le Burkina Faso !

Je vous remercie !